Rhône-Alpes, Savoie
Pugny-Chatenod
le Chef-lieu
R.D. n°49E

Église paroissiale Saint-Maurice

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73004601
Date de l'enquête initiale : 2014
Date(s) de rédaction : 2017
Cadre de l'étude : inventaire topographique Inventaire du Parc naturel régional du Massif des Bauges
Degré d'étude : monographié

Désignation

Dénomination : église paroissiale
Vocable : Saint-Maurice

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village
Références cadastrales : 1732, Su, 966. Ancienne église détruite et reconstruite au Chef-lieu. ; 1880, B2, 222 ; 2014, B2, 166

Historique

L'ancienne église se trouvait au sud du village ; trop éloignée de celui-ci, trop petite et en mauvais état, il devint nécessaire de la reconstruire au chef-lieu. Après plusieurs hésitations quant à son implantation, c'est finalement sur le terrain du recteur Bellemin, cédé à la commune suite à un échange de parcelles, que débutent en juin 1833 les travaux de construction d'après les plans et devis de l'architecte Tournier dressés le 3 janvier de la même année. L'entrepreneur Guichard est adjudicataire du chantier dont le procès-verbal de réception d'œuvre est arrêté à la date du 13 février 1834. Le coût des travaux qui s'élève à 9 326 livres neuves ne comprend pas le blanchissage intérieur de l'église, dont le décor est réalisé ultérieurement, le 13 novembre 1846, par convention passée avec le peintre décorateur Jean Restelli le 2 juin précédent. En 1845 l'architecte Besson est mandaté pour le remplacement des ardoises des toitures de l'église qui sont de mauvaise qualité ; les travaux sont menés à bien par Nicolas-Marie Damesin en décembre 1850. Dix années plus tard, en 1891, François Girod, entrepreneur d'Aix-les-Bains réalise plusieurs travaux à l'église dont la reconstruction de la voûte dite coupole en bois de la croisée du transept, par une voûte en tuf enduite au ciment, d'après les plans et devis de l'architecte aixois Sébastien (?) Lubini. En 1914 d'autres travaux sont réalisés à l'église : démolition partielle du plancher et remplacement de celui-ci par des carreaux de ciment. Enfin Louis Balmet, maître verrier de Grenoble, réalise en décembre 1935 trois vitraux à l'église.

Période(s) principale(s) : 2e quart 19e siècle
Période(s) secondaire(s) : 4e quart 19e siècle
Dates : 1833 (daté par source), 1891 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : Guichard (entrepreneur, attribution par source), François Girod (entrepreneur, attribution par source), Sébastien Lubini (architecte, attribution par source), Joseph Tournier (architecte, attribution par source)

Description

L'église paroissiale de Pugny-Chatenod est orientée et possède un plan de type croix latine. L'entrée principale s'effectue par la façade ouest, accessible par un escalier en pierre de trois degrés rectangulaires, et percée d'un oculus. La nef, à travée unique et voûtée d'arêtes, est éclairée par deux baies hautes en demi-lune, semblables à celles qui éclairent également les deux des bras du transept et le chœur. Le transept a ses deux bras surélevés d'un degré et voûtés en berceau en anse de

panier ; la croisée est coiffée d'une voûte plate. Le chœur, surélevé de deux degrés et terminé en abside semi-circulaire, est voûté d'arêtes. A la retombée des voûtes, une corniche moulurée court sur tout le pourtour intérieur de l'église. Au droit des nombreux arcs doubleaux peints en rose clair, sous la corniche de même couleur, s'élèvent des pilastres plats de couleur rose sombre avec chapiteau et base moulurée ; les murs et voûtes sont de couleur crème. Le sol du chœur et le passage central, depuis l'entrée jusqu'au chœur, sont carrelés de carreaux de ciment ; de couleur grise et blanche, ils forment des motifs de damiers, les bordures ont un décor de volutes, de losanges, et au-devant des marches du chœur, des carreaux ornés d'étoiles à huit branches forment une croix avec degrés. Le restant du revêtement du sol est en parquet.
La travée de chœur dessert au sud une sacristie plafonnée et éclairée au sud par une baie en calcaire plein-cintre avec chanfreins et barreaux ; une baie rectangulaire en calcaire est percée dans le mur est, au-dessus de la sacristie. En opposition à la sacristie se trouve le clocher accessible au nord et au sud depuis le chœur et l'extérieur. Le clocher comprend quatre niveaux ; les trois premiers sont éclairés par un jour haut et étroit ménagé dans le mur est, le dernier, correspondant à la chambre des cloches, est percé de quatre hautes baies en plein-cintre fermées par des abat-sons.
L'édifice religieux est constitué de murs maçonnés en moellon de calcaire et enduits au ciment blanc. La toiture débordante est en ardoise, avec avant-toits fermés et lambrissés. La nef, les bras du transept et la travée de chœur sont à longs pans, avec croupe aux extrémités du transept et croupe polygonale au-dessus du chœur. Le clocher est coiffé d'un toit en pavillon avec égouts retroussés. Plusieurs éléments en amortissement sont placés sur les toitures : épis de faîtage au sommet des croupes, croix en bois de section carrée au-dessus de l'entrée, et coq en métal sur le clocher.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire, moellon, enduit
Matériau(x) de couverture : ardoise
Plan : plan en croix latine
Étage(s) ou vaisseau(x) : 1 vaisseau
Couvrements : voûte en berceau en anse-de-panier ; voûte d'arêtes ; voûte plate
Type(s) de couverture : toit à longs pans, demi-croupe ; toit à longs pans, croupe polygonale ; toit en pavillon
Escaliers : escalier isolé : escalier droit

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune

Présentation de l'église paroissiale Saint-Maurice

Ancienne église paroissiale
La paroisse appartient au diocèse de Grenoble et fut notamment propriété de l'évêque Arthaud au XIe siècle. Par ailleurs, elle fut placée successivement sous la juridiction des châtellenies d'Aix puis du Bourget et de Grésy.
Du Xe au XIIIe siècle on note l'existence de trois hameaux : Pougni, Bertelain et Châtenous qui fut détruit soit lors de l'invasion de la Savoie par les Sarrasins ou les Hongrois, soit par les seigneurs qui s'en disputaient la possession. Pugny avait alors son château de défense au confluent de deux ruisseaux. En 1285, Aymond de Mouxy de Pougny, damoiseau, vendit à Humbert de Seyssel, seigneur d'Aix, tous ses droits sur le territoire de Châtenous,
Dédiée à saint Maurice à partir de 1513, l'église fut desservie par des chanoines et l'on connaît ses vicissitudes grâce aux procès-verbaux rédigés lors des visites pastorales : 1340, sous Monseigneur Jean de Chissé, l'église n'a même pas l'image de son saint patron, les livres sont en mauvais état et le curé n'a pas de psautier ; 1399, il manque deux verrières au chœur ; 1551, on ordonne de reconstruire la nef ; 1667, il faut recouvrir de « sandoles » (lames de bois) le presbytère ; 1673, les habitants se plaignent de ce que Monseigneur de Genève a pris les maisons des Guichets au village de Verlioz pour les unir à la paroisse de Trévignin. Ils versent à cette époque une dîme de 100 veissels de froment (soit 6 400 kg) et 6 charretées de vin ; 1729, tous se plaignent de ce que l'église est située à 200 pas au-dessous du village. On projette alors la construction d'une autre église qui serait édifiée avec les matériaux de l'ancienne et plus proche de la cure ; 1782, l'église est toujours dédiée à saint Maurice, mais de plus en plus en mauvais état. La paroisse compte alors 44 feux, soit 212 habitants dont 120 communiants. Il y a aussi trois chapelles plus une autre dédiée à saint Joseph mais propriété de Monseigneur Rolland de Mouxy. La chapelle de Chatenod était une chapelle rurale, qui fut unie à la paroisse de Trévignin entre 1803 et 1819, comme Pugny.
Ensuite Pugny est peu à peu affranchie des servitudes féodales. En 1784, Joseph Joachim d'Allinges, marquis de Coudrée, et Joseph Victor Amédée de Seyssel Asinari affranchissent Pugny et Chatenod pour la somme de 6 000 livres. Par la suite Aix et ses environs souffrent peu de la Terreur révolutionnaire et sous le Directoire, Amédée III, roi de Sardaigne, cède la Savoie et Nice à la France (**Histoire des communes savoyardes**, Tome 2).
Sur le cadastre de 1732, l'église paroissiale se situe au lieu-dit le Château, sous le numéro de parcelle 968, isolée sur une butte entourée du cimetière portant le numéro 967. L'implantation de l'édifice est alors située dans un espace encadré de deux ruisseaux (le Foran et un de ses affluent), à l'ouest de l'actuel village de Pugny. Attenant au cimetière, un seul bâtiment est présent dans l'environnement immédiat de l'édifice religieux. Les constructions les plus proches sont

situées au sud, dans l'actuel hameau des Maillands (site éponyme des propriétaires des lieux en 1732). L'église est-elle un agrandissement, ou la reconstruction, à sa place, de l'ancienne chapelle castrale du château ? en 1285 lorsque Aymond de Mouxy de Pugny vend à Humbert de Seyssel, seigneur d'Aix, tous ses droits sur le territoire de Châtenous, il est bien stipulé qu'il s'agit de terres et non d'hommes, ce qui laisse à penser que ce hameau était alors inhabité (*Ibid*.).
Les premières délibérations du conseil communal dépouillées et concernant l'église de Pugny datent du 29 pluviôse an 10 (19 février 1804). Le maire, Antoine Mailland dit Rosset, présente les besoins de la commune pour réparer et entretenir l'édifice destiné à l'exercice du culte. La délibération du 14 mai 1813 nous précise que le 14 février de la même année 500 ancelles de châtaignier sont à fournir pour le toit de l'église. Quatre ans plus tard, le 15 janvier 1817, nous apprenons que Trévignin et Pugny sont toujours associés pour le culte et que trois planches de châtaignier et 450 tavaillons sont nécessaires respectivement pour le toit du petit clocher et pour celui de l'église. En décembre 1821 des dépenses extraordinaires sont nécessaires pour construire des tribunes et replâtrer le chœur de l'église ; en mai 1822, autorisation est donnée pour y établir une fenêtre de grandeur ordinaire (4 pieds de haut et 2 pieds 6 pouces de large). D'autres dépenses sont envisagées le 24 juillet 1825 pour faire refondre la cloche de l'église qui est cassée.

Nouvelle église paroissiale

C'est en avril 1829 qu'apparaît la volonté de la commune de construire une église qu'elle souhaite établir auprès de son presbytère (bâtiment situé au village de Pugny). Le 6 avril 1830, l'archevêque de Chambéry se rend dans la commune de Pugny pour constater la demande de changement d'emplacement de l'église et du presbytère : accessible par un seul et mauvais sentier, l'église est dans un état assez mauvais à tout égard. L'humidité qui existe au mur du chœur qui, faute d'autre local, sert de sacristie, est due à l'exhaussement du cimetière contre ce mur. L'église est très petite, mal bâtie et incommode tant pour le recteur qui est très éloigné que pour la paroisse du fait de son isolement sur une butte entre deux crases (sic) [ruisseaux] très rapides.
Le même mois, le syndic fait observer au conseil qu'il est urgent de reconstruire l'église de cette commune du fait de son éloignement du presbytère et de son exigüité pour contenir la population qui a triplé depuis quelques années. Considérant que les corvées pour le transport des matériaux nécessaires à l'approvisionnement des matériaux du nouvel édifice seront exécutées par la population, ce qui diminuera d'un tiers environ le prix porté au devis dressé par l'architecte Tournier, la commune propose de faire un emprunt de 10 000 livres pour la réalisation du projet. Louis Mailland dit Cendre, syndic, fait l'acquisition par acte du 7 décembre 1830 auprès de Noël Guilland, et au nom de la commune, d'une maison de maître servant de presbytère avec un jardin, une cour et un local spacieux pour y construire une église et y établir un cimetière. Cette acquisition qui serait de l'ordre de 5 000 livres sera payée en partie par les 1 300 livres que représenterait la vente de l'ancien presbytère et de ses dépendances, de terrain de l'ancienne église et de son cimetière.
Le 17 mai 1831, le conseil municipal accepte à l'unanimité le projet d'aménager la grange nouvellement acquise en église, n'ayant pas actuellement les moyens nécessaires pour en construire une nouvelle : le sieur Thomaz Clerc dit Pierroz, maître maçon et charpentier, propose pour cela de déplacer et de percer des baies, de replacer la tribune et de replacer l'autel gradin, pour plus de 1000 livres. De l'avis du maçon, les murs sont assez solides pour supporter un toit en ardoises ; ainsi il resterait plus que le chœur et le clocher à faire au levant pour avoir une église de suite. Pour faire exécuter ces travaux la commune n'a d'autres ressources que celles qu'elle espère pouvoir retirer de la vente du vieux bois et du chaume qui proviendrait de la démolition du toit de la vieille église. Le sieur Pichoud Jérôme dit Barbaz est adjudicataire du cimetière et de l'emplacement de la vieille église de Pugny pour le prix de 305 livres à la date du 30 juillet 1831.
En janvier 1832 il est de nouveau urgent que l'église de cette commune soit construite dans le courant de l'été, le projet d'église provisoire semble alors abandonné. Le rôle de répartition que doivent payer les souscripteurs s'élève à 8 000 livres. La commune fournira à pied d'œuvre tous les gros bois pour la charpente du toit qui seront coupés dans la montagne de la commune, toute la chaux nécessaire, toutes les pierres brutes qui proviendront de la démolition de l'ancienne église, ainsi que les pierres de taille que l'entrepreneur sera obligé d'employer à la nouvelle église, tous les autres matériaux nécessaires (pierres, sable, tuf pour les voûtes, les ardoises) ; toutes les fouilles indispensables pour toutes les fondations de l'église seront livrés et réalisées par la commune.
Le mois suivant, un compromis d'échange est passé entre la commune et le recteur Bellemin ; ce dernier cède le surplus de terrain nécessaire à l'établissement de l'église et du cimetière (n° 890 et partie du n° 889) contre l'emplacement de la grange et d'un jardin (n° 885 et 886) et l'emplacement qui était destiné à servir de cimetière (partie du n° 887) ; l'acte de cession date du 18 janvier 1833. Le terrain étant trouvé, les démarches préalables à la construction de l'église commencent, ainsi, le 10 janvier 1833, le syndic présente au conseil les plans et devis (11 743,87 livres) dressés par l'architecte Tournier le 3 janvier précédent ; Jacques Pichou, maçon de la commune, se voit confier la mission de surveiller les travaux. L'entrepreneur Guichard est chargé de la construction de l'édifice qui débute en juin 1833. Durant les travaux, les offices se déroulaient dans le presbytère (visite pastorale du 11 juin 1833). Le procès-verbal de réception d'œuvre, dressé par l'architecte Tournier le 13 février 1834, note l'absence de blanchissage intérieur de l'église, attendu que la commune se propose d'en faire décorer l'intérieur ; le coût des travaux s'élève à 9 326,72 livres neuves. En avril 1834 la commune doit encore faire construire une clôture autour de l'église et du cimetière, faire refondre la cloche cassée et faire réaliser trois autels et le décor intérieur de l'église. La cloche est commandée le 17 février 1838 à l'établissement Paccard de Chambéry ; le maître-autel commandé au sieur Antoine Dalloni, sculpteur doreur de Chambéry, le 17 février 1837 est réceptionné le 19 juillet 1838 ; la chaire à prêcher, les fonts baptismaux et les boiseries du chœur, par convention passée en octobre 1838, sont réalisés par le sieur Bovagnet (?), menuisier d'Aix-les-Bains, et réceptionnés le 21 janvier

1840 ; Le syndic ratifie la convention passée avec le peintre décorateur Jean Restelli le 2 juin 1846 pour la réalisation de tableaux et peintures pour la somme de 1 000 livres qui sont réceptionnés le 13 novembre suivant ; la construction des deux autels latéraux sont confiés en juillet 1846 à Louis et frères Ballada, plâtrier à Chambéry, puis il leur est demandé en décembre de la même année de réaliser le décor porté sur l'architecture intérieure de l'église pour 100 livres.
Les ardoises du toit de l'église provenant de Maurienne sont de mauvaise qualité ; en avril 1845, l'architecte Besson est mandaté par la commune pour réaliser un devis de substitution de celles-ci par des ardoises de Cevins ; il faut attendre l'adjudication du 19 mai 1850 en faveur de l'entrepreneur Nicolas-Marie Damesin (?) pour que ces travaux soient engagés puis réceptionnés le 5 décembre de la même année. Le 15 mai 1891 un traité de gré à gré est passé entre le maire et François Girod, entrepreneur à Aix-les-Bains, pour réaliser divers travaux à l'église et au presbytère d'après les plans et devis de l'architecte Sébastien (?) Lubini d'Aix-les-Bains. Le procès verbal de réception définitive est daté du 21 septembre 1891 et concerne les travaux suivants : "consolidation de la charpente de la cloche, reconstruction de la voûte dite coupole en bois de la croisée du transept par une voûte en tuf avec chape en ciment sur l'extrados, corniches d'impostes, soubassement en ciment à l'intérieur de l'église, peinture intérieure de l'église" (recouvrant les faux marbres d'origine). En 1914 d'autres travaux sont réalisés à l'église : démolition du plancher et remplacement de celui-ci par des carreaux de ciment. Début 1917, considérant que la cloche est fendue, sa refonte et la reconstruction du beffroi seront réalisées par les fils de Georges Paccard d'Annecy, d'après leurs devis.
Par la suite, en 1928, des projets de reprofilage et de travaux des toitures sont proposés par les architectes aixois Francis Crochon et Evrad, et réalisés en février 1930 par Mailland Léon et Rubaud. Cinq ans plus tard, Louis Balmet, maître verrier de Grenoble, réalise en décembre 1935 trois vitraux à l'église paroissiale. Enfin de gros travaux de toiture (couverture et charpente) sont adjugés à Aimé Berthier, de Betton-Bettonet, le 28 février 1966 d'après les plans et devis de l'architecte Albert Serraz, de Montmélian ; la réception définitive s'effectue le 30 septembre suivant.

Références documentaires

Documents d'archive

- **AC Pugny-Chatenod. Matrices cadastrales de 1807 [non coté].**
  AC Pugny-Chatenod. Matrices cadastrales de 1807 [non coté]. Liste nominative des propriétaires, tableau de contenance des terres.
  AC Pugny-Chatenod

- **AD 73. Cote 11FS 470 - Commune de Pugny-Chatenod, fonds sarde, affaires communales. 1817-1860**
  AD 73. Cote 11FS 470 - Commune de Pugny-Chatenod, fonds sarde, affaires communales. 1817-1860
  18 février 1850. Réception d'œuvre des travaux qui ont été exécutés pour la reconstruction de l'aqueduc, lieu-dit vers chez Roman. Travaux exécutés par François Pichoud dit Barbaz . D'après Le devis estimatif du 12 mai 1848 n°5 pour la somme de cent trente £. Il a fallu lui donner une largeur de 4 pieds en supplément (soit 30 £ en plus)
  14 septembre 1820. Adjudication passée le 6 août 1820 en faveur de Jean Clerc pour travaux à faire à l'église.
  5 mai 1822. Autorisation donnée à la commune de réaliser des travaux à l'église : l'établissement d'une fenêtre au chœur de l'église, la construction d'un clédal pour fermer l'entrée du cimetière
  17 mai 1822. Église. Réception des travaux du 18 aout 1822 par suite du contrat approuvé par l'intendant général le 27 juin 1822. Adjudication des travaux du 17 mai 1822
  28 novembre 1831, vente du cimetière et "plassement" de la vieille église de Pugny ne formant qu'une pièce de la contenance de 111 toises 6 pieds inscrite sous les numéros entiers 967 et 968 de la mappe de la commune. Le procès d'expédition des communaux en date du 30 juillet 1831 portant leur adjudication à savoir : lot 1 (église et cimetière) au sieur Pichoud Jérôme dit Barbaz pour le prix de 305 £.
  AD Savoie : 11FS 470

- **AD 73. Cote 11FS 471 - Commune de Pugny-Chatenod, fonds sarde, affaires communales. 1809-1868**
  AD 73. Cote 11FS 471 - Commune de Pugny-Chatenod, fonds sarde, affaires communales. 1809-1868
  Visite de l'archevêque de Chambéry du 6 avril 1830 pour se rendre compte de la demande de changement d'emplacement de l'église et du presbytère, compte-rendu.
  AD Savoie : 11FS 471

- **AD 73. Cote 2O 2164 - Commune de Pugny-Chatenod. Culte - Fabrique (1869-1872)**
  AD 73. Cote 2O 2164 - Commune de Pugny-Chatenod. Instruction primaire (1866-1871) 1866-1895 / Comptabilité - Affaires diverses (1866-1875) / Culte - Fabrique (1869-1872) / Pièces extraites des comptes

de gestion (1871-1877) / Affaires diverses - Comptabilité (1875-1895) / Projet de réparations au presbytère (1873-1874) / Projet de réparations aux murs du cimetière (1881-1884)
27 septembre 1891. Deux devis relatifs aux travaux faits à l'église et à la cure par M. François Girod, entrepreneur à Aix. Traité de gré à gré du 15 mai 1891. Procès verbal de réception définitive du 21 septembre 1891 par l'architecte Lubini. Devis réalisés par Lubini le 15 mai 1890.
AD Savoie : 2O 2164

- **AD 73. Cote 2O 2166 - Commune de Pugny-Chatenod. Affaires communales**
  AD 73. Cote 2O 2166 - Commune de Pugny-Chatenod. Pièces extraites des comptes de gestion (1891-1902) 1891-1942 / Comptabilité : affaires diverses (1913-1920) / Pièces extraites des comptes de gestion (1903-1916) / Presbytère (1906-1942)
  17 février 1917. Refonte de la cloche. L'unique cloche de Pugny est cassée, elle menace de se diviser en deux. Refonte d'une cloche pesant environ 450 kilogs, moins 5% de déchet, il reste 427,5 kilogs, à 1,50 francs le kilog, soit 641,25 francs (photos)
  7 juin 1914. Travaux à l'église : démolition du plancher actuel, pose béton et carrelage., chape au ciment artificiel derrière l'autel
  AD Savoie : 2O 2166

- **A paroissiales Pugny-Chatenod. Notes manuscrites / documents d'archive / copie de compte-rendus de visites paroissiales...**
  AP Pugny-Chatenod. Notes manuscrites / documents d'archive / copie de compte-rendus de visites paroissiales...
  * Lettre concernant l'historique de Pugny-Chatenod
  * Histoire du presbytère de Pugny
  * Registre particulier du recteur Jean-Baptiste Bellemin de 1845
  * Notes générales sur la paroisse de Pugny-Chatenod (Curé Guichard 1872 à 1881)
  * Histoire paroissiale (1914 – 1937, curé Philippe Auguste)
  * Principales dates de l'histoire paroissiale depuis septembre 1937
  * Liste des prêtres au service de Pugny depuis 1764
  * Copie partielle de la visite pastorale de la paroisse de Pugny du 09 mai 1826
  * Copie partielle de la visite pastorale de la paroisse de Pugny du 11 juin 1833
  * Copie partielle de la visite pastorale de la paroisse de Pugny du 12 mai 1843
  * Copie partielle de la visite pastorale de la paroisse de Pugny du 05 mai 1848
  * Copie partielle de la visite pastorale de la paroisse de Pugny du 10 mai 1854
  * Copie partielle de la visite pastorale de la paroisse de Pugny du 23 avril 1883
  * Copie partielle de la visite pastorale de la paroisse de Pugny du 14 avril 1887
  * Copie partielle de la visite pastorale de la paroisse de Pugny du 28 mai 1894
  * Copie partielle de la visite pastorale de la paroisse de Pugny du 17 mai 1897
  * Copie partielle de la visite pastorale de la paroisse de Pugny du 16 mai 1900
  A paroissiales Pugny-Chatenod : [sans cote]

Documents figurés

- **AD Savoie, cote C 3697 - Mappe n°255. Copie de la mappe originale (plan cadastral) de la commune de Pugny-Chatenod. 1732**
  AD Savoie, cote C 3697 - Mappe n°255. Copie de la mappe originale (plan cadastral) de la commune de Pugny-Chatenod. 1732, signée Cocelli, directeur de la péréquation générale. Plan au lavis, papier collé sur toile. Dimension : 111 x 159 cm.
  AD Savoie : C 3697 - Mappe n°255

- **AD Savoie. Cote : 3P 7206. Section B, feuille n°2. Plan masse de l'église paroissiale de Pugny-Chatenod d'après le cadastre de 1880.**
  AD Savoie. Cote : 3P 7206. Section B, feuille n°2. Commune de Pugny-Chatenod. Service du Cadastre de Chambéry. - Plans cadastraux, états de sections et matrices cadastrales. Plan cadastral du premier cadastre français, 1880. Plan terminé sur le terrain le 10 mai 1880, sous la direction de M. Sarette, Directeur des contributions directes, M. Granier , Géomètre en chef. Plan effectué par M. Barthélemy Ferdinand, géomètre du Cadastre. Ech : 1 /10 000e

AD Savoie : 3P 7206

- **AD 73, cote 11fs 470, Pugny-Chatenod. Plan extrait de la mappe de la commune de Pugny- / Chatenod . [..] lequel est géométriquement représenté l'immeuble que cette dite commune / se propose d'acquérir du Sr Noël Guilland d'Aix**
  AD 73, cote 11fs 470, Pugny-Chatenod. Plan extrait de la mappe de la commune de Pugny- / Chatenod . [..] lequel est géométriquement représenté l'immeuble que cette dite commune / se propose d'acquérir du Sr Noël Guilland d'Aix ; avec les divisions et destination auxquelles / Cet immeuble doit être affecté ; développé à l'échelle dans le rapport de 1 à 800. Plan dressé par Pierre-François Thomé, géomètre mesureur patenté domicilié en la ville d'Aix, le 22 mai 1830. Plan réalisé à l'encre noire et rouge, coloré sur papier blanc marouflé sur toile grise tissée. Dim : h = 58 ; la = 42,8.
  AD Savoie : 11FS 470

- **AD 73, cote 11fs 470, Pugny-Chatenod. Plan extrait de la mappe de la commune de Pugny- / Chatenod . [..] lequel est géométriquement représenté l'immeuble que cette dite commune / se propose d'acquérir du Sr Noël Guilland d'Aix**
  AD 73, cote 11fs 470, Pugny-Chatenod. Plan extrait de la mappe de la commune de Pugny- / Chatenod . [..] lequel est géométriquement représenté l'immeuble que cette dite commune / se propose d'acquérir du Sr Noël Guilland d'Aix ; avec les divisions et destination auxquelles / Cet immeuble doit être affecté ; développé à l'échelle dans le rapport de 1 à 800. Plan dressé par Pierre-François Thomé, géomètre mesureur patenté domicilié en la ville d'Aix, le 22 mai 1830. Plan réalisé à l'encre noire et rouge, coloré sur papier blanc marouflé sur toile grise tissée. Dim : h = 58 ; la = 42,8.
  AD Savoie : 11FS 470

- **AD 73, cote 2O 2164, Pugny-Chatenod. Commune de Pugny-Châtenod / Plan de l'église par Lubini en 1890.**
  AD 73, cote 2O 2164, Pugny-Chatenod. Commune de Pugny-Châtenod / Plan de l'église / échelle de 1 à 100 / Aix-les-Bains le 15 mai 1890 / l'architecte / signé Lubini. Plan à l'encre noire et rehaut gris sur papier calque. Dim : h = 32 ; la = 22.
  AD Savoie : 2O 2164

- **AC Pugny-Chatenod, cote Archive : 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970. Plan des toitures actuelles, le 25 sept. 1928.**
  AC Pugny-Chatenod, cote Archive : 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970
  EGLISE DE PUGNY...SAVOIE.../ PLAN DES TOITURES..ETAT ACTUEL... / ECHELLE DE 0,02 / Aix-les-Bains, le 25 septembre 1928 / Relevé par F. Crochon et M. Evrard, architectes. Plan : tirage papier.Dimensions : H = 74,7 ; La = 56
  AC Pugny-Chatenod : 1M2

- **AC Pugny-Chatenod, cote Archive : 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970. Projet de transformation des toitures. Octobre 1928.**
  AC Pugny-Chatenod, cote Archive : 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970
  EGLISE DE PUGNY...SAVOIE.../ PLAN DES TOITURES..PROJET DE TRANSFORMATION // SILHOUETTE DE LA TOITURE... / ECHELLE DE 0,02 P.M. / Aix-les-Bains, Oct. 1928 / Relevé par F[rancis]. Crochon et M. Evrard, architectes. Plan : tirage papier. Dimensions : H = 69,5 ; La = 87
  AC Pugny-Chatenod : 1M2

- **AC Pugny-Chatenod, cote Archive : 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970. Réfection toiture, 1966**
  AC Pugny-Chatenod, cote Archive : 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970
  Commune de Pugny (Savoie) / EGLISE / Réfection couverture et réparations toiture / Plans coupe et façade / Échelle de 0,01 p.m. / Albert Serraz, architecte, 1 pl. Belledonne, 73 Montmélian / Plan de toiture, éch. 1/50° / Plan de situation : éch. 1/1000°. Plan : tirage papier, encre bleue. Dimensions : H = 64 ; La = 124. [1966]
  AC Pugny-Chatenod : 1M2

- **AC Pugny-Chatenod, cote 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970. Plan parcellaire du nouveau cimetière du17 novembre 1933.**
  AC Pugny-Chatenod, cote 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970
  COMMUNE DE PUGNY CHATENOD / CONSTRUCTION D'UN CIMETIERE / PLAN PARCELLAIRE / Dressé par l'ingénieur soussigné / Aix les Bains le 17 novembre 1933 / [signatures et approbations du maire, de deux conseillers, du préfet] Plan sur papier dessin, encre noire, rehaut lavis : rose, jaune, s échelle. Dimensions : H = 31 ; La = 89
  AC Pugny-Chatenod : 1M2

- **AC Pugny-Chatenod, cote 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970. Plan parcellaire du nouveau cimetière du17 novembre 1933.**
  AC Pugny-Chatenod, cote 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970
  COMMUNE DE PUGNY CHATENOD / CONSTRUCTION D'UN CIMETIERE / PLAN PARCELLAIRE / Dressé par l'ingénieur soussigné / Aix les Bains le 17 novembre 1933 / [signatures et approbations du maire, de deux conseillers, du préfet] Plan sur papier dessin, encre noire, rehaut lavis : rose, jaune, s échelle. Dimensions : H = 31 ; La = 89
  AC Pugny-Chatenod : 1M2

- **PUGNY-CHATENOD. Eglise, sortie de vêpres. Carte postale datée 1918. AP Podevin**
  PUGNY-CHATENOD. Eglise, sortie de vêpres / 1 impr. photoméc. (carte postale) : N&B. 1er quart 20e siècle (correspondance datée de 1918) (AP Podevin).
  AP Podevin

- **Vue d'ensemble du maître-autel de l'église. Photographie ancienne (limite 19e 20e siècle). AP Marc Morand**
  Vue d'ensemble du maître-autel de l'église. Photographie ancienne (limite 19e 20e siècle). AP Marc Morand
  AP Marc Morand

Bibliographie

- **L'église. Bulletin municipale n° 4, 1984.**
  L'église. Bulletin municipale n° 4, 1984.
  p. 9-10
  AC Pugny-Chatenod

- **P. Paillard (dir.), Histoire des communes savoyardes : Aix-les-Bains et ses environs, Les Bauges, La Chartreuse, La Combe de Savoie, Montmélian, T.2, 1984.**
  PAILLARD, Philippe (dir.), Histoire des communes savoyardes. Tome 2 : Aix-les-Bains et ses environs. Les Bauges - La Chartreuse - La Combe de Savoie - Montmélian, Roanne, Le Coteau : éditions Horvath, 1984.

Annexe 1

Compilation chronologique des archives liées à l'église de Pugny-Chatenod

Compilation chronologique des archives liées à l'église de Pugny-Chatenod

29 Pluviôse an 10 (19 février 1804) (AC Délib. CM). Séance du conseil général de la commune de Pugny : le maire [Mailland-Rosset] présente l'effet des besoins de la commune pour l'an 11 (1805)…4 – pour réparation et entretien du toit du ci-devant presbitère (sic) servant de maison commune, et de l'édifice destiné à l'exercice du culte…100 francs […].
14 mai 1813 (AC Délib. CM). Rappel des dépenses effectuées au presbytère et église durant les années 1812 et 1813 : 14 février 1813, fournir 500 ancelles de châtaignier pour le toit de l'église...15 mai 1812 : acheté 18 quintaux de chaume au presbytère pour la toiture... Monsieur le maire fait part qu'il se présente une personne qui offre d'exercer en cette commune l'état d'instituteur primaire à la seule condition qu'il lui soit fourni son logement, il fait sentir toute l'utilité de cet établissement et propose qu'il lui soit remis pour son logement l'ancien presbytère ce qui ne peut même que tendre à la conservation du bâtiment, mais il observe que pour cela il est indispensable d'y faire des réparations et ameublements ci-après : 1° - pour une croisée à refaire à neuf et rendue ferrée et vitrée, 2° - une grande table, une petite et deux bancs

pour l'école de l'instituteur, 3° - pour regarnir, crépir et blanchir la chambre, le tout pour 55 francs. Le conseil valide cette demande. Somme engagée en 1814.
15 janvier 1817 (AC Délib. CM). Le curé s'adjoint, étant donné son âge, un vicaire. La participation financière de la commune passe donc de 170 à 400 livres nouvelles (Trévignin et Pugny toujours associés pour le culte). Dépense de trois planches de châtaigniers pour le toit du petit clocher de l'église, et de 450 tavaillons et clous pour régalage du toit de l'église.Dans l'objet d'accueillir le vicaire le maire juge indispensable de faire réparer et mettre en état la chambre de l'ancien presbytère pour servir de reposoir à M le vicaire. Ces réparations constatées par la visite de Jean Clerc, charpentier et maçon : réfection en châtaignier du plancher, plâtrissage et blanchissage de la chambre avec chaux et sable, serrure à la porte, la somme de 59 livres neuves.
31 mars 1819 (AC Délib. CM). Pour l'achat d'une chape pour l'église, 24 livres, pour faire une clef à la porte de la sacristie, 1 livre. 14 septembre 1820 (AD Savoie. 11FS 470). Adjudication passée le 6 août 1820 en faveur de Jean Clerc pour travaux à faire à l'église.
14 décembre 1821(AC Délib. CM). Dépenses extraordinaires. La nécessité de construire des tribunes et de replâtrer le chœur de l'église étant démontrée et reconnu, le conseil propose d'allouer pour cet objet le prix d'estime porté au devis se montant à 152,70 livres.5 mai 1822 (AD Savoie. 11FS 470). Autorisation donnée à la commune de réaliser des travaux à l'église : l'établissement d'une fenêtre au chœur de l'église, la construction d'un clédal pour fermer l'entrée du cimetière 17 mai 1822 (AD Savoie. 11FS 470). Église : réception des travaux du 18 aout 1822 par suite du contrat approuvé par l'intendant général le 27 juin 1822. Adjudication des travaux du 17 mai 1822.
28 novembre 1822 (AC Délib. CM). Budget 1823, dépenses : Ayant jugé très nécessaire de placer au cœur de l'église une fenêtre de grandeur ordinaire (4 pieds de haut et 2 pieds 6 pouces de large) le conseil en a fait le devis suivant : 13 pieds de pierre taillée, faisant gros de mur, avec feuillure en dehors propre à recevoir un cadre de fer maillé. Croisée de bois noyer avec fermeture à crémone. Vitrage de 8 Carreaux. Chaux et sable. Pose de la pierre de taille et de la croisée, et recrépissage et plâtrage des alentours. 4 barreaux en fer et une traverse, pour un total de 96 livres.
24 Juillet 1825 (AC Délib. CM). Dépenses occasionnelles et urgentes : la cloche de l'église étant cassée il est de toute nécessité de la faire refondre. Information prise que les frais de cette réparation seront d'à peu près 400 livres, le conseil délibère de les distribuer dans les exercices 1826 et 1827. En conséquence il propose d'imposer au présent budget 300 livres9 mai 1826 (A. Paroissiale). Visite pastorale de l'église de Pugny le 9 mai 1826 « ...nous François Marie Bigex Archevêque de Chambéry...nous nous sommes transporté aujourd'hui dans la paroisse de Pugny...Non loin de l'église paroissiale était dressé un oratoire vers lequel nous avons été reçu par Rd Domengel Recteur actuel de Pugny... L'église de Pugny est sous l'invocation de St Maurice martyr. L'exiguïté de cette église, la vétusté et la caducité du plancher supérieur, l'air de dénuement et de pauvreté qu'elle présente et son éloignement considérable du presbytère nous font désirer que des dispositions soient prises pour la construction d'une église nouvelle.Nous ordonnons que la pierre sacrée du maitre autel soit placée de telle manière qu'elle soit de niveau avec la table de l'autel.Le confessionnal et les fonts baptismaux sont dans l'état requis par les saints canons.La sacristie possède un calice, une grande et une petite pyxide en argent, une chape, trois chasubles mi usées, d'un surplis, deux aubes, d'autres linges et ornements en petit nombre et en mauvais état.Nous ordonnons que la lampe soit entretenue ardente jour et nuit devant le st sacrement pendant toute l'année.La confrérie du Rosaire est érigée canoniquement dans cette commune et compte pour membres 15 hommes et 30 femmes. »
19 avril 1829 (AC Délib. CM). La commune assume seule, sans l'aide du gouvernement, le traitement de son recteur, n'ayant pas de fonds communaux pouvant apporter quelques revenus, elle n'a donc d'autre ressource que de s'imposer pour la construction de son église qu'elle sera obligée de faire construire auprès de son presbytère par la suite. N'ayant donc actuellement pas les ressources suffisantes pour cette nouvelle construction, le conseil décide d'ajourner celle-ci jusqu'à ce qu'elle soit assurée de recevoir du gouvernement les 500 livres pour le traitement de son recteur. Dès lors elle fera le nécessaire pour engager cette construction.
6 avril 1830 (AD Savoie. 11FS 471). Visite de l'archevêque de Chambéry se rendre compte de la demande de changement d'emplacement de l'église et du presbytère (AD Savoie. 11FS 471). "Le conseil a accompagné l'archevêque sur les lieux de l'ancien presbytère et de la vieille église : « L'ancien presbytère actuellement fermé puisque le conseil profitant de l'offre faite par M. Gauilland y a logé en la dite maison. Après visite exacte de ce presbytère on a reconnu 1° que le même situé au milieu du hameau principal de Pugny assez éloigné de l'église laquelle est isolée sur une butte entre deux crases (ruisseaux ?), et séparée de toute habitation et le service en est incommode à cet égard au recteur. 2° Que ce presbytère consiste en un seul rez-de-chaussée de 5 pièces en assez mauvais état, et humide à cause surtout de l'eau qui descend le chemin y attenant beaucoup plus élevé que le sol du presbytère que en outre ce presbytère est couvert en chaume et les murs ne paraissent pas capable de supporter aucune élévation pour y faire un étage supérieur. 3° Que le jardin y attenant est assez vaste et suffisant et bien exposé. S'étant ensuite rendus tous ensemble à l'église par le seul assez mauvais sentier qui y donne accès dès le presbytère on a reconnu que cette église si elle réunissait les autres circonstances de commodité pourrait être agrandie par sa localité au milieu du cimetière, mais dans un état assez mauvais à tout égard cet agrandissement équivaudrait à une reconstruction ce qui ne convienne aucunement de faire au même local.Quant à l'humidité qu'on a vu exister au mur du chœur qui faute d'autre local sert de sacristie, on a vu que cette humidité n'a d'autre cause que l'exhaussement du cimetière contre ce mur pour l'inhumation des cadavres tout contre ce mur ce à quoi serait très facile d'y réparer s'il n'y avait que cette cause

à déduire contre cette église, très petite et mal bâtie et incommode tant pour le recteur que pour toute la paroisse, étant comme on a dit ci-dessus isole sur une butte entre deux crases très rapides. Étant rendu ensuite à la maison Guilland où se trouve déjà logé le recteur depuis plusieurs mois…on a reconnu que cette maison … offre telle qu'elle est sans exiger autre réparation qu'une balustre à l'escalier à double rampe qui situé intérieurement donne accès au seul étage habitable offre un très beau presbytère commode et sain à tout égard puisque au rez-de-chaussée y existe outre un four local très vaste pour écurie, cellier, bucher et autres accessoires de ménage, et au-dessus de l'étage ou loge le recteur composé de 7 pièces plafonnées et en très bon état propres et saines il y a un très vaste galetas où on peut avoir encore de belles mansardes habitables. ..La vaste grange qui se trouve vis-à-vis le presbytère offre emplacement très naturel pour y bâtir la nouvelle église…"
18 avril 1830 (AC Délib. CM). M. le syndic observe au conseil qu'il est urgent d'aviser aux moyens de reconstruire l'église de cette commune par rapport à 1° l'éloignement où elle se trouve du presbytère, 2° vu qu'elle ne peut plus contenir la population actuelle qui a triplé depuis quelques années, et 3° enfin parce que M. le recteur ne peut plus desservir la commune en raison de l'éloignement où l'église se trouve du presbytère, sans aggraver gravement sa santé e n s'y rendant surtout en temps d'hiver. Le conseil considérant...que la commune peu fournir à pied d'œuvre la chaux, le sable la pierre et tout le gros bois qui sont nécessaires pour la construction de cette église ce qui diminuera le prix porté au devis dressé par M. l'architecte Tournin (?) d'un tiers environ...Le conseil délibère à l'unanimité que la commune fournira tous les matériaux...et attendu l'urgence...propose de faire un emprunt d'une somme de 10000 livres pour le compte de la commune. Cette somme sera destinée particulièrement au payement des frais du maître d'œuvre et achat d'ardoises. La commune attend la réponse du seigneur intendant général.
29 mai 1830 (AC Délib. CM). Considérant qu'il est urgent de mettre la main à l'œuvre le plus tôt possible pour l'approvisionnement des matériaux de l'église, considérant que les corvées pour le transport de ces matériaux sont de même nature que celles pour les chemins, le conseil délibère d'adopter les mêmes modes d'exécution pour les travaux à faire par voie de corvées pour la reconstruction de l'église que celui adopté pour les chemins, et arrête en conséquence que le rôle des corvées pour les chemins qui sera dressé servira aussi pour les corvées qui seront faites pour le transport des matériaux de l'église à reconstruire.
23 mai 1830 (AC Délib. CM). Louis Mailland dit Cendre, vice-syndic, syndic intérimaire pour le syndic démissionnaire Antoine Maillant dit Rosset. La délibération du 6 avril dernier, au sujet de l'acquisition de l'immeuble cy désigné que vous avez délibéré de faire, et qui réuni le double avantage d'y trouver un presbytère en la maison de maître qui y existe, et qui est dans le meilleur état possible, un jardin, et un vaste emplacement pour le cimetière et l'église, indépendamment d'un excédant de terrain que la commune pourra aliéner pour faire face à une portion du prix que cet immeuble coûtera. En même temps, les termes pour le payement du prix de l'acquisition projetée n'étant pas très éloignés, ...il importe essentiellement d'arriver sans le moindre retard aux moyens de faire les fonds nécessaires pour le payement du prix de cette acquisition qui arrivera apparemment à la somme de 5000 livres déduction faite de la somme de 3000 que l'on présume que l'on trouvera de l'excédant de l'immeuble que l'on se propose d'acquérir, et de celle de 1300 livres à laquelle arrivera le prix de l'ancien presbytère et de ses dépendances ainsi que le terrain de l'ancienne église et cimetière qui seront vendus avec l'excédant de terrain dont l'objet cy devant ; que la commune n'a d'autres moyens financier que de s'imposer. Le conseil...considérant que la commune n'a d'autres ressources pour faire face à la dépense dont s'agit qu'en s'imposant au budget de l'année 1831 et suivants..., la somme de 3000 livres pour faire face à une partie de la dépense dont l'objet...
9 mai 1831 (AC Délib. CM). Louis Mailland dit Cendre, syndic. Considérant que la commune se trouve dans la nécessité absolue non seulement de faire face au prix de l'acquisition qu'elle a faite de M. Noël Guilland par acte du 7 déc 1830, acquisition qui lui a procuré un presbytère, un jardin, une cour et un local spacieux pour y construire une église et y établir un cimetière, mais encore de faire les fonds nécessaires pour la construction d'une nouvelle église. Il est nécessaire pour la commune de trouver le plus de fonds possible pour ces dépenses. Considérant qu'indépendamment de l'aliénation de l'ancien cimetière et jardin dont la vente doit se faire incessamment, pour le prix être employé à payer une partie du prix de l'acquisition faite du sieur Guilland, il résulte des recherches faites par le syndic de cette commune qu'indépendamment de quelques communaux qui sont loués à très bas prix, il y en a encore d'autres en broussaille, de peu de valeur, et qui sont pour la plupart ou usurpés ou de nul produit pour la commune, qu'il serait de la plus grande utilité d'aliéner avec le placement de l'ancien cimetière et celui de la vieille église afin d'alléger autant que possible les charges de la commune. Le conseil a délibéré à la majorité de proposer la vente des communaux dont s'agit en même temps que celle de l'ancien cimetière et du placement de la vieille église ...Les communaux...ne sont d'aucune utilité aux habitants...les habitants ayant tout le bois nécessaire et même au delà de leur usage au moyen de la montagne qu'ils ont acquise et qu'ils se sont divisés entre eux et de laquelle il reste encore une portion indivise.Désignation des biens dont la vente est proposée. 1° cimetière et placement de l'ancienne église lieu dit à Pugny, ne formant qu'une pièce, de la contenance de 111 toises 10 pieds inscrite sous les numéros entiers 967 et 968.2° broussailles et steppes à la Corbière de la contenance de 4 journaux 182 toises inscrite dans le numéro entier 1461.3° vigne lieu-dit Dessus Mouxy..., numéro 15114° Terre vaine à Champay, n° 18125° Terre vaine actuellement vigne, n° 15806° Broussailles à Champay, n° 18137° Broussailles à la Vantié, n° 1436.
17 mai 1831 (AC Délib. CM). Il a été arrêté et convenu que le conseil prendrait les mesures nécessaires pour faire mettre dans un état décent la partie au couchant des bâtiments rustiques acquis auprès de M. Noël Guilland afin d'y

faire l'exercice du culte divin, attendu que la commune ne peut de longtemps se procurer les fonds pour la construction d'une nouvelle église, par le motif que tous les fonds qu'elle a et pourra faire pendant quelques années sont spécialement destinés à payer le prix de l'acquisition faite... Considérant d'après le devis estimatif auquel le conseil a fait procéder pour établir la dépense à faire par le sieur Thomas Clerc dit Pierroz (?) maître maçon et charpentier, il résulte que la dépense arrive à : 1° 17 toises de mur / 2° 54 toises de recrépissage / 27 toises de plâtrissage / placement et déplacement de la porte d'entrée / de celle de la sacristie / déplacer et replacer la fenêtre du chœur au midi / faire à neuf une fenêtre eu chœur du côté du nord / deux autres fenêtres dans le bas de l'église / 14 poutres en bois ou en sapin de 22 pieds de long / plancher sapin, 180 pieds / … / replacer la tribune / remplacement de l'autel gradin / galandage sur le devant de la porte d'entrée de l'église pour un total de 1069,50 livres nouvelles.Considérant que d'après l'avis du dit Clerc, la réparation que l'on se propose de faire serait d'autant plus utile qu'il a jugé les murs assez solides pour supporter un toit en ardoises, et qu'ainsi il resterait plus que le chœur et le clocher à faire au levant pour avoir une église de suite et suffisamment grande pour la population de la commune....Délibération acceptée à l'unanimité.M. Fournier se rendra sans retard sur les lieux examiner l'état de la grange actuelle et surtout si voir si indispensable de toucher à ces murs pour les renforcer ainsi qu'il est proposé dans cette délibération, et faire un rapport sur les travaux propices pour utiliser de suite cette grange à usage d'église et compléter ces travaux avec ce que avec le temps on pourrait ensuite y ajouter pour la rendre en état d'église permanente et complète.
17 Mai 1831 (AC Délib. CM). Considérant que pour faire exécuter les travaux dont s'agit la commune n'a d'autres ressources sur laquelle espère pouvoir retirer de la vente du vieux bois hors de tout service et du chaume qui proviendrait de la démolition du toit de la vieille église...
28 novembre 1831 (AD Savoie. 11FS 470). Vente du cimetière et plassement (sic) de la vieille église de Pugny ne formant qu’une pièce de la contenance de 111 toises 6 pieds inscrite sous les numéros entiers 967 et 968 de la mappe de la commune. Le procès d’expédition des communaux en date du 30 juillet 1831 portant leur adjudication à savoir : lot 1 (église et cimetière) au sieur Pichoud Jérôme dit Barbaz pour le prix de 305 £.
26 janvier 1832 (AC Délib. CM). Vu le rôle de répartition de la somme de 8000 livres qui doit être payé par les souscripteurs cy dénommés pour la construction d'une nouvelle église...considérant qu'il est urgent que l'église de cette commune soit construite dans le courant de l'été prochain, et qu'il est nécessaire que le dit rôle soit approuvé plus tôt par l'intendant général, le conseil délibère à l'unanimité que le recouvrement se fera à concurrence d'un tiers le premier juillet prochain, d'un tiers le premier septembre suivant et le surplus le premier février 1833.
5 février 1832 (AC Délib. CM). M. le syndic observe au conseil que la somme de 8000 livres que les habitants de la commune ont promis payer par mode de souscription allait être mise en recouvrement, que cette somme suffirait pour la construction de l'église qui devrait être commencée au plus tard dans le courant de juin prochain, mais qu'avant de connaître les offres des diverses prestations en nature que la commune se propose de fournir à pied d’œuvre afin de les extraire du devis estimatif et connaître au juste la dépense existante à payer pour pouvoir ensuite mettre à l'adjudication les travaux à exécuter. ..La commune fournira à pied d’œuvre, tous les gros bois pour la charpente du toit, tous les chevrons qui devront être coupés dans la montagne de la commune, toute la chaux nécessaire, toutes les pierres brutes nécessaires qui proviendront de la démolition de l'ancienne église, ainsi que des rustiques acquis du sieur Guilland ainsi que toutes autres pierres nécessaires pour l'ultime construction de l'église exceptant cependant toutes les pierres de tailles qui proviendront de sa démolition et que l'entrepreneur sera obligé d'employer à la nouvelle construction de l'église en déduction des pierres de taille portées au devis et desquelles il en tiendra compte qu'à raison de deux tiers de la valeur de celles dont le prix sera fixé par le devis, toute la taille de la pierre nécessaire pour l'entière construction de l'église restant à la charge de l'entrepreneur, ainsi que l'achat des dites pierres sauf les ports qui en seront faits par la commune pourvu qu'elle ne soit pas obligée d'aller les chercher plus loin que la carrière d'André Galland qui est sur le territoire d'Aix. Tout le sable nécessaire à la dite construction, tous les tufs nécessaires pour la voûte tels qu'ils seront extraits de la carrière. 150 journées de manœuvre qui seront fournis à l'entreprise. Toutes les fouilles nécessaires pour toutes les fondations de l'église. Enfin le transport des ardoises depuis Aix.
26 février 1832 (AC Délib. CM). Compromis d'échange entre la commune et le recteur M. Bellemin. Ce dernier remet à titre d'échange à la commune de Pugny le surplus de terrain nécessaire pour l'établissement de l'église et du cimetière, laquelle sera prise part du midi du pré qu'il a acquis de sieur Guilland sous numéro entier 890 et sous partie du n° 889 de la mappe de Pugny... et que par contre la commune lui cède l'emplacement de la grange située au midi et vis à vis du presbytère sous les n° entiers 885 et 886, et l'emplacement qui était destiné à servir de cimetière au couchant de la dite grange sous partie n° 887 et tous les numéros entiers 880 et 881, sous la réserve au profit de la commune de tous les matériaux qui proviendront de la démolition de la dite grange... sous le principal rapport de salubrité attendu que le local que remet M. Bellemin pour l'emplacement de l'église et du cimetière se trouve dans un endroit très sec et élevé, et que celui que lui remet la commune et qui avait été destiné en premier lieu pour le même objet se trouve dans un lieu inférieur au premier lieu et sur un sol humide.
27 mars 1832 (AC Délib. CM). Le recteur Bellemin Joseph fait part au conseil de la lettre que l'archevêque a écrit au maire et concernant l'emplacement de la future église. Sa grandeur juge que le site de la grange présente moins d'inconvénients que les autres sites proposés, il s'arrête et s'en tient au premier projet qui est de placer l'église sur le local du bâtiment rustique, en invitant le maire à ce conformer à cette détermination. A cette invitation du Premier pasteur, le recteur dois se soumettre et obéir et invite le conseil à faire de même. Le recteur décide par conséquent de

céder gratuitement à la commune, pour placer son église et son cimetière, la portion méridionale de son pré situé au-dessus de son jardin égale à celle que l'on prendrait pour l'église sur le local de la grange et de la cour, ainsi qu'à celle qui est déjà marquée par le futur cimetière. Il cède aussi le passage nécessaire pour aboutir depuis le presbytère actuel jusqu'à l'église, en se réservant pour toutes ces cessions que l'emplacement du bâtiment rustique ainsi que la partie du verger au dessous destiné pour le cimetière resteront à perpétuité attachés au rectorat de cette paroisse et feront partie des biens de la cure de Pugny.
27 avril 1832 (AC Délib. CM). Le conseil donne lecture aux conseillers de la lettre du Recteur Bellemin. Elle dit en substance que le recteur fait la promesse solennelle de faire cession à la commune d'une quantité de terrain équivalente à celle qui avait été destinée en premier lieu pour le placement de l'église et cimetière, à prendre dans la partie méridionale du pré qu'il possède, au-dessus du jardin du presbytère, et du terrain nécessaire à l'établissement d'un chemin pour y arriver, sous la réserve que l'emplacement qui avait été destiné en premier lieu pour l'établissement de l'église et cimetière restera à perpétuité attaché au rectorat. Le conseil délibérant sur les avantages d'une telle offre est d'accord pour l'accepter 1° parce que la commune y trouve un grand avantage en conservant le placement qui avait été destiné en premier lieu pour l'église et le cimetière qui restera désormais attaché au rectorat comme bénéfice et 2° en ce que le local dont M. le Recteur offre de faire donation à la commune est des plus convenables pour le placement de l'église et le cimetière, étant plus élevé que le précédent, plus sur et plus décent, et convenant davantage à la majorité des habitants.
29 juin 1832 (AC Délib. CM). Prix de l'acquisition du presbytère, jardin, cimetière et emplacements pour la construction de l'église faite du Sieur Guilland : prix en capital de l'acquisition : 5298 livres, reste 3619,89 livres à régler. L'ancien presbytère a été vendu, certains communaux le seront incessamment.
10 Janvier 1833 (AC Délib. CM). Le syndic présente au conseil les plans et devis dressés par M. l'architecte Tournier, en date du 3 janvier courant, pour la construction de l'église de cette commune. Le conseil à l'unanimité a approuvé les dits plans ainsi que les devis estimatifs arrivant à la somme de 11 743, 87 livres, non compris les prestations en nature que la commune s'est obligée à fournir à l'entrepreneur. Tableau des avoirs de la commune pour connaître ses moyens financiers disponibles pour cette construction d'église : ...la somme de 305 livres correspondante à la vente de l'ancien cimetière, les 549,48 livres de la vente des communaux, les 1 200 livres concernant la vente de l'ancien presbytère, et les 8 000 livres de la souscription faite par les habitants de la commune suivant le rôle qui en a été dressé le 14 janvier 1832., soit un total de 10 054,48 livres. Cahier des charges pour l'adjudication des travaux de construction de l'église de la commune de Pugny-Châtenod : fournitures fournies à pied d'œuvre (la fourniture des solives en bois sapin pour la construction de la voûte plate du milieu de l'église est à la charge de la commune) / pierres nécessaires pour la taille / les fondations de l'église seront tracés par l'architecte aux frais de l'entrepreneur / les frais de l'adjudication seront aux frais de l'entrepreneur / l'entrepreneur devra rendre l'ouvrage pour le premier octobre 1933...
18 janvier 1833 (AD Savoie. 2O 2164). Acte de cession à la commune de Pugny-Chatenod par M. Bellemin du terrain pour établir une église et un cimetière. Attendu que la commune aurait acquis à ces fins les terrains nécessaires inscrits sous les numéros 880, 881, 886, et partie de 887 de la mappe de cette commune. Que postérieurement ayant été reconnu plus convenable de former ces établissements sur partie des numéros 887 et 890 appartenant à Rd Bellemin..., ce dernier aurait offert cette partie de sa propriété pour la dite destination à la seule condition que le terrain communal d'abord destiné pour l'emplacement de l'église et du cimetière sera perpétuellement affecté au rectorat de la dite commune.
18 mars 1833 (AC Délib. CM). Le conseil doit nommer une personne pour surveiller de suite les travaux de construction de l'église qui va incessamment commencer. En conséquence de quoi la commune a fait appelé le sieur Jacques Pichoud, maître maçon de cette commune et lui a proposé de lui confier la surveillance des travaux jusqu'à ce qu'ils soient achevés, moyennant, à titre de salaire, la remise de tous les bois tant pou la charpente du toit de l'église que pour la cuisson du four à chaux qu'il est tenu de fournir, pour sa côte part, comme les autres habitants de la commune. L'offre est acceptée par Jacques Pichoud.
11 mai 1833 (AC Délib. CM). Le sénat doit approuver la vente des communaux et de l'ancien cimetière et le placement de l'ancienne église, déjà validée par le seigneur intendant général le 13 janvier 1832, et décidée par le conseil le 9 mai 1831...Considérant aussi qu'il est instant que le sénat fixe le terme au quel ces immeubles devront êtres rendus à l'usage profane (observant que l'on enseveli encore les morts dans l'ancien cimetière jusqu'au premier juillet prochain, et que dès lors on ensevelira dans le nouveau cimetière qui à cette époque sera en état de réception).
11 Juin 1833 (A. Paroissiale). Visite pastorale du 11 juin 1833.« […] L'ancienne église paroissiale de Pugny était érigée sous le vocable de St Maurice martyre qui sera aussi le saint patron de la nouvelle. Celle-là a été démolie pour en utiliser les matériaux dans la construction de celle-ci faite sur un plan bien régulier. Elle se trouve déjà fort avancée. Elle comprendra outre le maître-autel, deux chapelles latérales. On sépulture encore dans l'ancien jusqu'à la fin de ce mois.Cette église est de notre propre collation et Rd Joseph Bellemin qui en est maintenant pourvu l'a été par lettres patentes données par nous le 22 Xbre 1829. »
11 juin 1833 (AC Délib. CM). M. le syndic a annoncé au conseil que le sieur Guichard, chargé de l'entreprise des travaux en construction de l'église, refusait en parti les bois que la commune lui fournissait pour la toiture de l'église pour le motif que les uns n'étaient pas de l'épaisseur indiquée au devis, et les autres n'étaient pas du bois dur ainsi que le précise le même devis. Considérant que l'entrepreneur considère que l'épaisseur des bois peut être réduite sans que

la stabilité de la toiture puisse en être compromise, qu'il peut utilement employer pour pannes et sablière du bois de peuplier. Le conseil demande à l'intendant général d'accepter ces modifications de bois.
17 août 1833 (AC Délib. CM) . Le syndic fait observer au conseil que la généralité des habitants de la commune réclame les augmentations d'œuvre suivantes qui ont été reconnues d'une indispensable nécessité pour l'entière et bonne construction de l'église : 1° faire couvrir le toit du clocher en ardoises de … dite à merlon au lieu d'ardoises de Maurienne (?) comme le porte le devis, 2° faire faire des cadres aux grillages de sept fenêtres à l'intérieur qui ont été omis au devis, 3° faire placer une petite croix en fer sur le devant de l'église qui a été aussi omis au devis, 4° faire établir des soupiraux à quatre des principales fenêtres, 5° faire établir un plafond renversé en sapin le long et sous l'avant toit du pignon de l'église qui recouvre la grande façade de la porte d'entrée.L'entrepreneur est d'accord si accord de l'intendant général.
20 mars 1834 (AC Délib. CM). Vu le verbal de réception d'œuvre des travaux exécutés pour la construction de l'église de cette commune dressé par M. l'architecte Tournier sous date du 13 février dernier... Après avoir très attentivement examiné les articles de cette réception, il les a tous trouvé très régulier, sauf l'article 2 qui comprend le blanchissage intérieur de l'église qui n'y a pas été faite pour le motif que la commune se proposant de faire décorer l'intérieur de l'église, ce blanchissage n'aurait été que préjudiciable, cet objet est donc le seul qui ne doit pas être alloué à l'entrepreneur. Coût final des travaux réalisés par l'entrepreneur Guichard : 9326,72 livres neuves. Le dit Guichard doit terminer, avant réception de son solde : ...de finir d'ajuster, consolider, et peindre la table de communion (en bois?)...de réparer les défauts du plancher...de faire fermer exactement les soupiraux des vitrages à plomb...
27 avril 1834 (AC Délib. CM). Considérant que la commune se trouve dans la nécessité urgente de faire faire une clôture en murs autour de la nouvelle église et du cimetière, de faire refondre sa cloche qui est cassée depuis plusieurs années, de faire trois autels et décorer l'intérieur de l'église, dépenses considérables qui ne peuvent être ajournées...
12 octobre 1834 (AC Délib. CM). Le but de cette assemblée a pour objet la refonte de la cloche de cette commune, elle propose à l'unanimité 1° qu'il convient de faire refondre la cloche, 2° que cette cloche étant du poids de dix quintaux environ, devra refaire le même poids, 3° que le prix ordinaire pour refonte de cloche étant de 40 livres environ par quintal, 4° les frais de refonte pourraient être pris sur la somme de 1203 livres balancée au budget de l'année 1835, 5° qu'il convient de confier la refonte de la cloche au sieur Paccard domicilié à Quintal près d'Annecy.
5 juin 1835 (AC Délib. CM). La somme de 100 livres déjà payée au sieur Paccard fondeur provenant d'un don fait par divers particuliers de la commune (commande passée le 2 mars 1835), le coût de la cloche s'élèverait à 727,60 livres nouvelles. Travaux restant à faire à l'église et estimés : décoration en peinture des murs de l'église (1500 livres), trois autels (chœur et deux chapelles) (2000 livres), bancs du chœur pour les chantres (300 livres), clôture en murs de l'église et du cimetière (400 livres). L'église neuve est dénuée de tous ornements et meubles, n'y en ayant aucun provenant de l'ancienne église qui puisse être mis en usage dans la nouvelle tant ils sont usés et vétustes.
19 juillet 1838 (AC Délib. CM). Réception d'œuvre du maître-autel : convention passée entre le syndic et le sieur Antoine Dalloni (sculpteur et doreur, de Chambéry en date du 17 février dernier (1837), pour la réalisation du maître-autel de l'église de la commune et à fournir l'ameublement nécessaire à cet autel, procéder à la réception d'œuvre du dit autel et de ses accessoires. Le conseil s'étant transporté dans l'église pour vérifier et examiner cet autel qui y est déjà placé depuis plus d'un mois, ainsi que les meubles dont il est orné...le bois employé est de bonne qualité, les sculptures bien exécutées et les dorures solides, et qu'enfin tous les meubles en fait de chandeliers, vases, bouquets, globes, cartes d'autel et autres objets qui décorent le dit autel sont conformes aux dimensions et qualités portées par les dites conventions. Lesquelles arrêtaient à la somme de 1070 livres l'ensemble de la commande. D'autres objets ont été demandés au sieur Dalloni pour la somme de 46,75 livres : un tapis d'autel en limoge / deux petits chandeliers dorés / 4 chandeliers bleus / deux chandeliers bleus et dorés : une canne et éteignoir : deux planchettes et leurs ferrures pour porter les burettes pendant la messe / un globe en verre pour remplacé celui qui est cassé.
20 décembre 1839 (AC Délib. CM). Objets de l'église : convention passée entre le syndic et le sieur Bovagnet (?) menuisier à Aix pour la réalisation d'une chaire à prêcher, en boiserie pour les fonds baptismaux et pour le chœur de l'église moyennant le prix de 1550 livres. Les travaux sont achevés depuis plus d'un mois, le maître menuisier d'Aix, Jean-François Dufraine est proposé pour faire la réception d'œuvre.La cure et l'église sont couvertes d'ardoises.
21 janvier 1840 (AC Délib. CM). Réception d'œuvre des travaux en boiseries réalisées à l'église : suite à la convention signée entre le syndic et le sieur Bovagnet, en date du 21 octobre 1838, par le sieur Jean-François Dufraine : La boiserie des fonds baptismaux a un fronton d'ordre dorique, était en sapin, la fermeture et les ferrures sont conformes..La chaire à prêcher : avec escalier et abat voix et autres accessoires, en noyer. Les boiseries autour du chœur : La grande armoire du fond du chœur pour recevoir la bannière : elle forme corps avec les boiseries cintrées du chœur, elle a 4 portes et 3 tablettes, en noyer. Les marchepieds et contremarches, le baldaquin, les barres et consoles dont trois à chaque barre, les accoudoirs cintrés avec la tablette, les escabeaux pour se mettre à genou, les 4 escabeaux et le siège pour le desservant placé sous le baldaquin, en noyer. Armoire de sacristie : en noyer.
14 août 1840 (AC Délib. CM). Le syndic fait observe au conseil que la somme de 4200 livres votée en 1436 pour la décoration intérieure de l'église, trois autels, chaire à prêcher, boiseries cintrées autour du chœur, armoire de la sacristie, boiserie des fonds baptismaux, et pour les murs du cimetière ont déjà été partiellement utilisés. Il reste encore à faire les deux autels latéraux, la décoration intérieure, les murs du cimetière et que la somme prévue sera insuffisante. Il reste également des travaux à la toiture et à la distribution intérieure du presbytère.

12 mai 1843. (A. Paroissiale). Visite pastorale de Monseigneur Billiet archevêque de Chambéry dans la paroisse de Pugny en date du 12 mai 1843....Nous Alexis Billiet....nous sommes transportés à la paroisse de Pugny où nous sommes arrivés vers les cinq heures du soir. Après nous être reposé quelques moments au presbytère nous nous sommes rendus à l'église pour y adorer le St Sacrement, implorer la protection de S. Maurice patron de la paroisse...Le lendemain samedi 13 mai, nous avons repris les fonctions de notre ministère vers les sept heures du matin en faisant la visite de l'église, de la sacristie, du cimetière et du presbytère... L'église de Pugny a été reconstruite à neuf en 1833 ; elle forme une croix latine avec une voûte à arêtes suffisamment élevée ; elle produit dans son ensemble un effet très satisfaisant ; nous n'avons pas pu en faire aujourd'hui la consécration parce que la table du maître-autel ne s'est pas trouvée préparée à cette fin. Sa surface est de 1947 pieds carrés, ce qui est abondamment suffisant pour une population de 440 individus, sans qu'il y ait cependant beaucoup d'espace de reste. Les deux autels latéraux ne sont pas encore faits. Elle n'a pas encore été blanchie.La sacristie est peu pourvue d'ornements ; nous y avons trouvé un calice, une pyxide et un ostensoir qui ont le pied en cuivre. Nous recommandons au conseil de fabrique et subsidiairement à celui de la commune 1° de faire faire les deux autels latéraux quand on pourra en faire la dépense, 2° de faire blanchir l'église, 3° de faire faire un confessionnal, 4° de faire faire une crédence à la sacristie, 5° de se procurer un dais pour les processions de S Sacrement, 6° de faire recouvrir d'une toile neuve les deux pierres sacrées dont nous avons reconnu la consécration, 7° de faire faire une croix au bord supérieur à ceux des amicts qui n'en ont pas.
17 avril 1845 (AC Délib. CM). Remplacement des ardoises du toit de l'église provenant de Maurienne, et de mauvaise qualité, occasionnant de multiples réparations et occasionnant continuellement des gouttières qui endommagent les voûtes et les murs de l'église, par des ardoises de Cevins. Devis à faire par l'architecte Besson. Jamais réalisé (en 1849 en tout cas).
22 juin 1845 (AC Délib. CM). Devis de M. Besson du 22 mai 1845 pour la substitution des ardoises de l'église. Enchères pour l'adjudication à venir .honoraires de l'architecte s'élevant à 31,80 livres.Population de 436 habitants.
13 juin 1846 (AC Délib. CM). Église : toujours pas d'autels secondaires et de peintures intérieures.
24 juillet 1846 (AC Délib. CM). Église : le syndic ratifie la convention passée avec M. le peintre décorateur Jean Restelli le 2 juin dernier pour la réalisation de tableaux et peintures pour le prix de 1000 livres.
24 Juillet 1846 (AC Délib. CM). Construction des deux autels des chapelles latérales de l'église. M. le syndic a déposé sur le bureau un plan qui a été dressé par une personne de l'art, laquelle a donné le détail de la dépense pour la construction de ces deux autels : le massif des deux autels, conformément au plan d'élévation, sera formé en tuf ou en brique au choix de l'entrepreneur, ensuite ils seront enduits de mortier fait avec de la chaux grasse et du sable pris sur le bord du lac du Bourget. Ils seront achevés par une couche de stuc formée avec de la poudre de marbre blanc et marbrés imitant différentes qualités de marbre. Les bases et chapiteaux seront faits avec du gypse blanc et seront laissés avec leur couleur naturelle. Toutes les fournitures de chaux, sable, tuf et couleurs ainsi que toutes autres fournitures en fait de stuc restant à la charge de l'entrepreneur, ainsi que toute main-d’œuvre. Les marchepieds de ces deux autels seront faits en bois noyer, à une seule marche, et les tabernacles en bois sapin, conformément au plan dressé. Seulement la commune permet à l'entrepreneur de prendre aux masures qui se trouvent au couchant de l'église les pierres qu'il emploiera pour les tombeaux des autels.Détail estimatif : Pour chaque autel la somme de 370 livres / le marchepied, 30 livre, le tabernacle 30 livre, soit un total pour les deux autels de 860 livres. A ces fins le conseil a fait inviter M. Louis Ballada, plâtrier à Chambéry qui a convenu et s'est obligé à faire et construire pour le compte de la commune les deux autels dont il s'agit, conformément aux plans et devis estimatifs qui précèdent et dont il a pris connaissance. M. Ballada propose une remise pour un prix total de 770 livres, le délai pour l'achèvement des travaux est fixé au 30 juillet 1847.
15 août 1846 (AC Délib. CM). Église : l’architecte Pierre-Louis Besson de Chambéry, certifie que les sieurs Louis et frères Ballada, plâtriers sont des ouvriers capables d'exécuter tous les travaux de décoration intérieure avec une rare perfection.
14 octobre 1846 (AC Délib. CM). Réception d’œuvre des peintures intérieures de l'église. Le peintre Jacques Simon, délégué par la commune pour la réception d’œuvre, a procédé à la réception des peintures et tableaux exécutés par M. Jean Restelli par procès verbal en date du 13 novembre 1846.
19 décembre 1846 (AC Délib. CM). Complément de décor à l'intérieur de l'église. Les habitants de la commune réclament et veulent pour compléter la décoration intérieure de l'église qui a été exécutée par le peintre Bertelli qu'il soit pratiqué, pour assortir la décoration déjà faite, des panneaux couleur marbrée, tant aux arêtes et arcs doubleaux de la grande nef de l'église qu'aux quatre arcs doubleaux des chapelles, et cela par les soins du sieur Louis Ballada plâtrier décorateur déjà chargé des travaux de confection des deux autels des chapelles, lequel se charge de l'exécution de ce travail au moyen d'une somme de 100 livres.Le syndic fait part de la demande de 150 livres que le dit sieur Ballada comme acompte pour les deux autels qu'il est en voie de construire et qui sont déjà à moitié.
5 mai 1848 (A. Paroissiale). Visite pastorale de Pugny, le 5 mai 1848. L'église de Pugny a été construite à neuf en 1833 ; nous n'avons pas pu la consacrer parce qu'elle n'avait pas d'autel à table fixe... Depuis notre dernière visite, elle a été décorée de peintures et ornée d'un chemin de croix. Le maître-autel est en bois et fort bien décoré. Les autels des deux chapelles latérales ont des retables d'un fort bon goût, mais ils ne sont point encore pourvus des pierres sacrées, ni d'ornements. Nous recommandons au conseil de fabrique de faire faire un nouveau confessionnal et de réparer les grilles de ceux qui existent actuellement.La sacristie n'est que médiocrement pourvue d'ornements et de vases sacrés.

Nous désirerions que le conseil de fabrique pût se procurer un second calice qui eût le pied en argent et un ciboire plus grand que celui que possède l'église.
18 février 1850 (AC Délib. CM). La toiture de l'église et les vitraux à plomb des croisées de l'église ont été considérablement endommagés par les derniers orages (les eaux ont pénétré sur les voûtes et par les croisées et ont endommagé les peintures intérieures de l'église). Réparation au joug de la cloche qui est en très mauvais état (réalisés par le charpentier Joseph Dagand en mai 1850. Le conseil informe que M. le syndic a été obligé de louer cette année une chambre pour l'école des garçons dont le prix de location arrive à 10 livres, en faveur de François Exertier, propriétaire du local.
13 septembre 1850 (AC Délib. CM). Paiement du premier tiers du prix des travaux de substitution d'ardoises de Cervins à faire à la toiture de l'église. Adjudication, le 19 mai dernier, des travaux de substitution des ardoises en faveur de l'entrepreneur Nicolas-Marie Damain (?) pour le prix de 2846 livres nouvelles.
25 novembre 1850 (AC Délib. CM). Budget 1851 : les fonds sont destinés au payement des réparations qui ont été faites dernièrement à la toiture de l'église, ainsi qu'au payement des deux aqueducs dont la dépense a déjà été autorisée, et à des réparations à faire au toit du presbytère. 50 livres pour le traitement du maître d'école.
24 décembre 1850 (AC Délib. CM). Réception d'œuvre des réparations à la toiture de l'église. Procès verbal dressé par M. l'architecte Flandin (?) à la date du 5 décembre 1850, pour la somme de 2806,25 livres. Cahier des charges dressé le 14 juillet 1845 par l'architecte Besson. Travaux exécutés par l'entrepreneur Nicolas-Marie Damesin (adjudication du 19 mai 1850).
10 mai 1854 (A. Paroissiale). Visite pastorale de Pugny le 10 mai 1854.« Nous Alexis Billiet...pour continuer la troisième visite pastorale de notre diocèse nous sommes transportés de Chambéry...à la paroisse de Pugny Chatenod où nous sommes arrivés...accompagné de Rd François Gros chanoine de notre métropole. L'église de Pugny construite en 1833... a été bien conservée et se trouve aujourd'hui dans un état propre et satisfaisant. Quoiqu'il y ait des croix peintes sur les murs, elle n'a point été consacrée parce qu'elle n'a point d'autel à table fixe. Elle n'a point de tribune, mais elle est suffisamment grande pour la population. L'autel de Saint Joseph est encore dépourvu de chandeliers et de tout ornement. Nous recommandons au Rd Curé de se procurer une pierre sacrée pour le dit autel et de couvrir d'une forte toile celle du maître-autel et celle de l'autel du Rosaire. Nous recommandons au conseil de fabrique 1° De faire faire un confessionnal plus canonique que celui dont on se sert aujourd'hui, 2° de faire faire une grande armoire à la sacristie, 3° de se procurer un second calice et un second ciboire tout en argent. »
8 février 1880 (AC Délib. CM). Le chemin N° 49 est, sur la commune dans un état de viabilité qui ne laisse rien à désirer, mais dans sa partie supérieure, le long de notre église et de notre cimetière, ce chemin est menacé d'être encombré par l'écroulement du mur d'épaulement ou de soubassement de l'église et du cimetière, et qu'il y a lieu de confirmer le devis des travaux dressés par l'architecte Lubini en date du 17 avril 1880.
8 février 1880 (AC Délib. CM). Considérant que les murs de clôture du parvis de l'église et du cimetière sont dans un très mauvais état qui s'aggrave chaque jour, qu'il y a écroulement sur divers points, que même une partie du cimetière n'a pas encore été clos de murs. Un plan et devis ont été dressés par M. Lubini, architecte à Aix.
23 avril 1883 (A. Paroissiale). Copie du procès-verbal de la visite paroissiale du 23 avril 1883 à Pugny-Chatenod.Monseigneur François de Sales Albert Lenilleux (?), archevêque de Chambéry : l'église de Pugny est un vaisseau style renaissance en forme de croix grecque qui paraît en bon état ; les peintures dont la voûte et les murs sont ornés lui donnent un air très récent. Le tabernacle du St Sacrement a reçu une garniture complète de soie blanche qui ne laisse rien à désirer aux fonds baptismaux, un tabernacle tapissé intérieurement de soie violette a été disposé pour la préservation des saintes huiles. Le prélat exprime le désir qu'une balustrade puisse être établie à l'entrée de chacune des deux chapelles latérales. Les vases sacrés sont suffisamment nombreux et riches, à l'exception du second calice et du second ciboire dont les pieds sont en cuivre.
13 mars 1884 (AC Délib. CM). Compte-rendu des travaux exécutés en 1881, 1882 et 1883 : 1° Travaux exécutés aux murs d'enceinte de l'église d'après le devis de M. Lubini, architecte du 6 août 1883 : 1683,07 livres.
27 septembre 1891 (AD Savoie. 2O 2164). Deux devis relatifs aux travaux faits à l'église et à la cure par M. François Girod, entrepreneur à Aix. Traité de gré à gré du 15 mai 1891. Procès verbal de réception définitive du 21 septembre 1891 par l'architecte Lubini. Devis réalisés par Lubini le 15 mai 1890. Travaux à réaliser à l'église : 1° frais de démontage et remise en place de la cloche. Tirants et brides en fer consolidant l'ensemble de la charpente de la cloche, brides en fer pour fixer et consolider le contrepoids de la cloche… 2° Construction d'un petit toit dans le vide d'une ouverture du clocher pour abriter la voûte de l'église en cas de pluie (charpente en bois et ardoise de Cevins). Changement des bois usés de la toiture. Reconstruction du plancher dur la voûte centrale de l'église… 3° Reconstruction de la voûte dite coupole. Démolition de la voûte actuelle sur bois. Reconstruction de la même voûte en tuf avec chape en ciment à l'extrados. Corniches d'imposte en plâtre. Raccords peinture. Soubassement en ciment à l'intérieur de l'église. Réfection des badigeons à exécuter sur les voûtes et sur les murs dans l'intérieur de l'église à exécuter avec les bandeaux, champs et filets tels qu'ils existent aujourd'hui. (3160 francs)
17 mai 1897 (A. Paroissiale). Copie de la visite pastorale faite à Pugny le 17 mai 1897. Monseigneur François Hautin (?), archevêque de Chambéry : l'inspection du saint tabernacle, des fonds baptismaux, des confessionnaux, des autels latéraux, du maître-autel et de la sacristie, tout est trouvé conforme aux prescriptions canoniques. La sacristie, déjà très riche en linge, ornements et vases sacrés en parfait état, a fait encore, depuis la dernière visite pastorale, les acquisitions

suivantes : un ornement noir, quatre magnifiques pavillons pour le st ciboire, 25 amicts, 25 purificatoires, 10 palles, 20 corporaux, 40 manuterges, une bannière de la sainte Vierge, un encensoir avec navette, une statue de saint Antoine de Padoue du prix de 225 francs recueillis par souscription dans la paroisse et surtout à l'établissement des Corbières.
16 mai 1900 (A. Paroissiale). Copie de la visite pastorale faite à Pugny le 16 mai 1900. Monseigneur François Hautin (?), archevêque de Chambéry : nouvelles acquisitions : 3 aubes, 3 nappes d'autel avec garnitures, 3 surplis, 6 amicts, 15 purificatoires, 6 corporaux, …enfin la coupe du calice ordinaire a été dorée.
24 mars 1907 (AC Délib. CM). Location de l'église et du presbytère. Considérant que la commune ne veut tirer aucun bénéfice de la location du presbytère, mais qu'il importe que son droit de propriété soit proclamé, déclare et autorise M. le maire à traiter avec M. Bouvier desservant, ou avec son successeur, pour la location du presbytère aux conditions suivantes : Le bail sera passé pour une durée de neuf années, avec droit de résiliation tous les trois ans, et en terminant au départ ou au décès du locataire. La location, absolument personnelle sera consentie moyennant le prix annuel de quarante francs payables en deux termes semestriels, à semestre expiré à condition que le locataire prenne à sa charge les réparations locatives et la contribution mobilière.Quant aux grosses réparations, à la contribution des portes et fenêtres, et à la prime annuelle d'assurance, elles resteront à la charge de la commune. Ont refusé de signer trois personnes, sans donner de motif. La préfecture refusant la somme trouvée trop modique de 40 francs, annule la décision de la commune, dès lors le 12 juin 1907, le conseil municipal arrête le montant du loyer à 80 francs.
1914 – 1937 . Histoire paroissiale du curé Philippe Auguste. « Après la mort du prêtre Bouvier qui avait entamé des pourparlers afin de réparer l'église qui était en mauvais état (sol défoncé, barrière de communion avec champignons, échelle pour accéder à la chaire…). Le nouveau curé les reprend. On chargea MM Canova frères, entrepreneurs à Aix, de faire un dallage en ciment dans le chœur, un ciment dans l'allée qui devait commencer le 3 août 1914, mais le 1er août toutes les cloches de France sonnèrent la mobilisation générale. […]. Avant de partir, l'ensemble des mobilisés firent le vœu d'offrir au patron de la paroisse saint Maurice, une belle statue s'il les protégeait. Le prêtre est mobilisé et lors d'une permission, le prêtre inaugure la statue de Jeanne d'Arc de Fabish (Jeanne remerciant Dieu après la bataille) qui venait de chez Dutruc Lyon, place de la Bibliothèque. Statue achetée par Mme Frenoz Mélanie, née Exertier qui avait fait vœu d'acheter cette statue si son neveu Charles revenait de guerre. Elle espérait son retour car il était prisonnier et accomplit son vœu avant l'heure. (1914 – 1915). Le 2 août 1915, les travaux au dallage du chœur furent entrepris par les Frères Canova. La base de l'autel est en béton capable de supporter un autel en marbre. L'escalier de la chaire qui se trouvait dans la chapelle de saint Joseph fut placé dans le chœur, la chaire fut abaissée de 0,70, un ciment fut fait dans le clocher. La branlante table de communion fut solidement assise sur une base en ciment, les colonnettes replacées, les portes supprimées par manque de colonnettes, le coût total fut de 2500 F, payés par la commune et par les quêtes de 1914 (1000 F). L'ornementation des autels sur lesquels se battaient les plus criardes et bizarres couleurs firent place aux peintures et dorures exécutées par Melle Jeanne Deslandes de Lyon, gratuitement. En novembre 1916, au soir de la Toussaint, la cloche se fêla au 2/3 de la ceinture. Le conseil municipal fit venir Louis Paccard le 7 janvier 1917 et vota le 11 janvier 1917 la somme de 2000 F pour participer à son remplacement. Une souscription est lancée et recueille la somme de 3837 francs. Cette somme ne fut pas recueillie en entier avant la commande de la cloche. Fait fort regrettable car la cloche « Cécilia Mélania » au lieu de peser 900, pèserait 1000 ou 1100 kg, mais l'église de Pugny ne serait pas ornée du St Christ qui domine l'autel et du chemin de croix, l'un et l'autre achetés à Lyon chez Dutruc au bon moment. Les fonds baptismaux d'autre part n'existeraient pas tels. Le crucifix, béni le dimanche 3 juin coûta 150 F. Le chemin de croix, érigé le même jour coûta 600 F. Fonds baptismaux, placard des plus étroit intérieurement, des plus vastes en boiseries bariolées extérieurement avec un tableau peint sur bois du baptême du Christ par St Jean-Baptiste, ce dernier tenant un coquillage de mer sur le fleuve du Jourdain. « L'artiste aurait voulu représenter deux brigands qu'il n'aurait pas mieux réussi ». Ce placard et le chemin de croix sont du même artiste. MM. Suddard (?) frères de Chambéry taillent une pierre pour servir de cuve baptismale (150 F), y compris le scellement fait par les frères Canova en juin 1917. […] L'autorisation de bénir et d'ériger canoniquement les stations du chemin de croix dans son église paroissiale de Pugny est accordée à l'abbé Philippe Auguste, le dimanche 3 juin 1917. Le 7 octobre 1917, bénédiction de la cloche. La cloche est en gare d'Aix le 3 octobre, les bœufs de Joseph Exertier et de Marc Fressoz sont choisis pour aller chercher la cloche. Statue de saint Maurice : le 20 avril 1919, réunion au presbytère des démobilisés, trois d'entre eux sont désignés pour se charger de la souscription de la statue qui s'achève le 5 octobre, la statue est commandée à M. Gérard de Chambéry. Association saint Maurice qui prit naissance au cours de la mission, le 18 janvier, bénédiction des fanions de St Maurice. Inauguration de la statue de St Maurice et des plaques commémoratives. Le 1er août 1920 (6° anniversaire de la mobilisation) fut accompli le vœu en l'honneur de saint Maurice protecteur des mobilisés. Tous ceux qui firent effectivement vœu à st Maurice furent protégés par lui, certains furent blessés, prisonniers, mais tous revinrent. Après le rappel du vœu, le pourquoi d'une statue blanche, le pourquoi d'une plaque rouge veinée de blanc et des ornementations de la plaque, la bénédiction de la statue s'effectue à la fin de la messe, et devant la plaque des morts on chante un libera.
Juin 1924. A cette époque, la propriété « la Châtaigneraie » appartenant aux héritiers de M. Pitelle, ex-ingénieur au Caire, fut vendue à Dame Barbey. Celle-ci comme don de joyeux avènement me donna de la part de sa fille habitant Amsterdam un billet de mil qui servit à réparer les chapelles de saint Joseph et de la Vierge ainsi que la boiserie de chœur, et un placard dans la salle à manger du presbytère. La commune fit réparer la cure en partie. Grâce à 4000 F donnés par Dame Barbey à la commune pour l'installation de l'électricité, les formalités administratives furent activées.

L'installation à l'église et au presbytère se fit aux frais de la commune. L'inauguration de l'électricité de l'église eut lieu le jeudi 17 avril. »
7 juin 1914 (AD Savoie. 2O 2166). Travaux à l'église : démolition du plancher actuel, pose béton et carrelage, chape au ciment artificiel derrière l'autel.
15 août 1915 (AC Délib. CM). Réparations à l'autel de l'église. Considérant que le traité de gré à gré intervenue pour réparations diverses à l'église en juillet 1914 n'a pu être exécutée par suite de la déclaration de la guerre. Reconnaît que les réparations faites à l'autel étaient d'une absolue nécessité et sont satisfaisantes. Vote un crédit de 121,65 francs. Travaux effectués aux gradins et au marchepied de l'autel pour éviter sa chute. (Gradin et marchepied de l'autel en châtaigner).
2 juillet 1916 (AC Délib. CM). Travaux de réparation à l'église. Concernant les réparations de l'église approuvées le 21 juillet 1914, il est dit que par suite de la mobilisation de l'entrepreneur Canova Eugène d'Aix-les-Bains, les travaux n'ont pu être effectués. Actuellement réformé n°2 par suite de maladie, M. Canova s'offre à exécuter le devis estimatif des travaux dressé le 7 juin 1914 pour un total de 891,30 francs.
8 février 1917 (AC Délib. CM). Refonte de la cloche et reconstruction d'un beffroi. Considérant que la cloche est devenue inutilisable, par suite d'une fêlure qui s'étend sur les deux tiers de sa ceinture, que la cloche est utile non seulement au point de vue religieux mais pour servir dans bien d'autres cas : incendie etc.. Considérant que les conditions offertes par les fils de Georges Paccard pour la refonte de la cloche et la reconstruction d'un nouveau beffroi ne paraissent pas trop onéreuses dans les circonstances actuelles. Pour ces motifs décide de faire refondre la cloche cassée et de faire reconstruire le beffroi aux clauses et conditions du devis estimatif des fils de Georges Paccard, fondeurs de cloches à Annecy-le-Vieux. La somme de 2000 francs (1137 pour la cloche et 863 pour le beffroi) sera votée.
17 février 1917 (AD Savoie. 2O 2166). Refonte de la cloche. L'unique cloche de Pugny est cassée, elle menace de se diviser en deux. Refonte d'une cloche pesant environ 450 kilogs, moins 5% de déchet, il reste 427,5 kilogs, à 1,50 francs le kilog, soit 641,25 francs (photos).
19 juin 1927 (AC 1M2). Les orages derniers ont occasionné des dégâts à la toiture du clocher et au-dessus de la sacristie, et de la coupole10 novembre 1928 (AC 1M2). Travaux de réfection de la toiture de l'église catholique de Pugny, architecte d'Aix-les-Bains Peroche.
8 août 1929 (AC Délib. CM). Travaux de réparation au toit de l'église. Mailland Léon et Rubaud seront les entrepreneurs de ces travaux (3 février 1930).
23 décembre 1935 (AC 1M2). L. Balmet, vitraux, 25bis cours Berriat, Grenoble. Facture de la fourniture de vitraux à l'église de Pugny. Fourniture et pose de 3 fenêtres de vitraux.
30 mai 1936 (AC 1M2). Gouttières, lézardes et dégradations à l'église
17 août 1937 (A. Paroissiale. Dates de l'histoire paroissiale). Le nouveau prêtre prend possession de l'église, remise récemment à neuf par M. Gérante, peintre à Grenoble.
5 février 1939 (A. Paroissiale. Dates de l'histoire paroissiale). Inauguration de la statue de la sainte Vierge de Fabich qui revient des ateliers de G. Bachin (?), 1 rue des Estrées à Lyon, et qui fut bénite à l'occasion de la fête de la Vierge, pour la circonstance, deux niches ont été creusées aux autels latéraux pour recevoir les statues de la Vierge et st Joseph jusque là sur des consoles.Restauration de la croix dite de la grêle au village des Rossets, offerte par les familles Jules et Léon Mailland-Rosset et bénite le jour de la clôture de la mission du dimanche 19 février.
Mai 1939 (A. Paroissiale. Dates de l'histoire paroissiale). Installation du tableau de la Nativité au-dessus de la porte du clocher, d'après le peintre Del Notti, exécuté par Melle Monnayeur des Beaux Arts Revard.
Du 19 au 25 mars 1944 (A. Paroissiale. Dates de l'histoire paroissiale). Projet de remplacement par le curé du vieil autel en bois de l'église par un autel en pierre. Le nouvel autel, de forme moderne, en pierre dure de Comblanchien polie, est sculpté par Mrs Pichoud frères, entreprise de marbrerie, avenue de Saint-Simon à Aix-les-Bains, et installé la semaine du 19 au 25 mars. Coût : 17503 F, sans les frais de transport. Les reliques enfermées dans l'autel sont celles de St André apôtre, Ste Madeleine, St Félix, St François de Sales (noté dans le certificat de consécration du 25 mai 1967). La porte du tabernacle faite par la maison Sulpice de Chambéry a été payée 2500 F. La somme totale revient à 24800 F dont 13820 F de souscription, le reste étant payé par la fabrique. L'ancien autel fut installé dans une salle paroissiale servant d'église de Novalaise, dont l'église avait été bombardée en décembre 1943.
Août 1944 (A. Paroissiale. Dates de l'histoire paroissiale). M. Molliex, entrepreneur à St Innocent, refait le porche de l'église sur un plan plus grand que le précédent.
15 février 1963 (AC 1M2). Courrier « les fils de Georges PACCARD ». L'unique cloche provient de la maison Paccard, fondue en 1917 par MM Paccard **Frères, en remplacement d'une cloche plus petite (450 kgs) qui s'était fêlée. La cloche actuelle pèse 900 kg et donne le fa.**
22 avril 1966 (AC 1M2). Gros travaux de réparations à la toiture. Devis descriptif et estimatif de Serraz Albert, architecte à Montmélian (Savoie) : charpente, après démolition de la couverture existante, dépose du chevronnage ancien et pose d'un neuf en sapin et réparation en sous-œuvre de la charpente existante. Démolition de la couverture actuelle, couverture neuve en ardoises de fibro ciment, teinte grès foncé...
28 février 1966 (AC 1M2). Bedoni Eugène, maire. Procès verbal d'adjudication de la réfection de la toiture : Aimé Berthier, entrepreneur de charpente, couverture, zinguerie à Betton-Bettonet (Savoie).

30 septembre 1966 (AC 1M2). Réception définitive de la réfection de la toiture par Albert Serraz, architecte de Montmélian pour la somme de 39 949,40 francs.
25 mai 1967 (A. Paroissiale. Dates de l'histoire paroissiale). Consécration de l'autel majeur de l'église par l'archevêque André Bontems et suppression de la chaire, remplacée par l'ambon.
Février – mars 1981 (A. Paroissiale. Dates de l'histoire paroissiale). Restauration de l'intérieur de l'église. Peintures réalisées par l'entreprise Massonnat d'Aix-les-Bains

Annexe 2

Liste des prêtres de Pugny-Chatenod

Liste des prêtres de Pugny-Chatenod (A. Paroissiale)

• de 1764 à 1771 : Verdun
• de 1772 à 1781 : Dephany
• de 1819 à 1820 : Jong
• de 1821 à 1829 : Jacques Domenget
• de 1829 à 1830 : Gros, vicaire d'Aix
• de 1830 à 1872 : Bellemin
• de avril 1872 à septembre 1872 : Rochas (Trévignin)
• de 1872 à 1881 : Guichard
• de 1881 à 1904 : F. Ailloud
• de 1905 à 1914 : Joseph Bouvier
• de 1914 à 1917 : Philippe Auguste, Eusèbe Massonnat, Bouvier (Trévignin)
• de 1917 à 1937 : Philippe Auguste
• de 1937 à 1944 : Joseph Blanchet
• de 1944 à 1947 : Alexis Poguet
• de 1947 à 1966 : Eugène Mansoz
• de 1966 à 1990 : Pierre Gruffat
• de 1990 à 2001 : Jean Pratavira
• en 2001 : création des paroisses nouvelles. Pugny appartient à l'ensemble paroissial des Côteaux du Revard, avec Trévignin, Drumettaz, Méry et Viviers du Lac.

Illustrations

Mappe sarde de 1732.
Plan de situation de l'ancienne église paroissiale.
Dess. Thierry Monnet
IVR84_20177300658NUDA

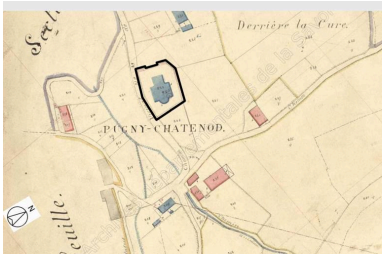

Cadastre 1880. Plan de situation de l'église paroissiale.
Dess. Thierry Monnet
IVR84_20177300659NUDA

AD 73, cote 11fs 470, Pugny-Chatenod. Plan extrait de la mappe de la commune de Pugny- / Chatenod. Emplacements successifs envisagés de l'église
Repro. Thierry Leroy
IVR84_20177301792NUCA

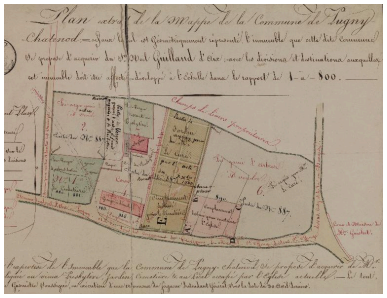

AD 73, cote 11fs 470, Pugny-Chatenod. Plan extrait de la mappe de la commune de Pugny- / Chatenod . Détail plan avec emplacements successifs proposés pour l'église. Repro. Thierry Leroy IVR84_20177301793NUCA

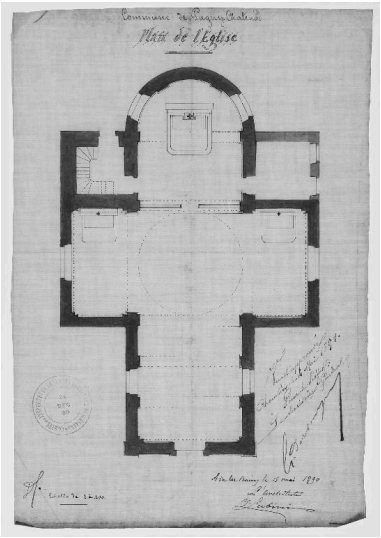

AD 73, cote 2O 2164, Pugny-Chatenod. Commune de Pugny-Châtenod / Plan de l'église par Lubini en 1890. Repro. Thierry Leroy IVR84_20177301721NUC

AC Pugny-Chatenod, cote Archive : 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970. Plan des toitures actuelles, le 25 sept. 1928. Phot. Thierry Monnet IVR84_20177302044NUCA

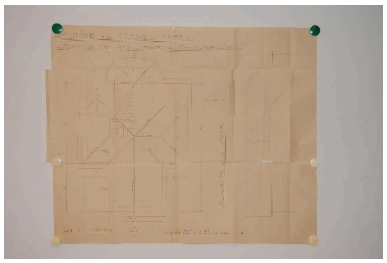

AC Pugny-Chatenod, cote Archive : 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970. Projet de transformation des toitures. Octobre 1928. Phot. Thierry Monnet IVR84_20177302045NUCA

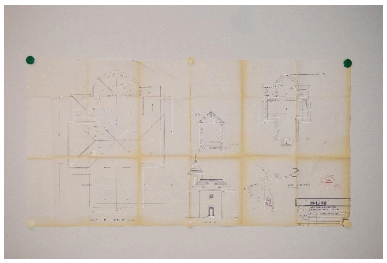

AC Pugny-Chatenod, cote Archive : 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970. Réfection toiture, plan, coupe et élévation, 1966 Phot. Thierry Monnet IVR84_20177302046NUCA

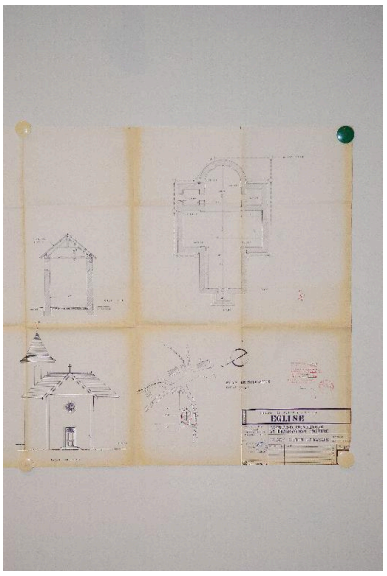

AC Pugny-Chatenod, cote Archive : 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970. Réfection toiture, plan, coupe et élévation, 1966. Détails Phot. Thierry Monnet IVR84_20177302047NUCA

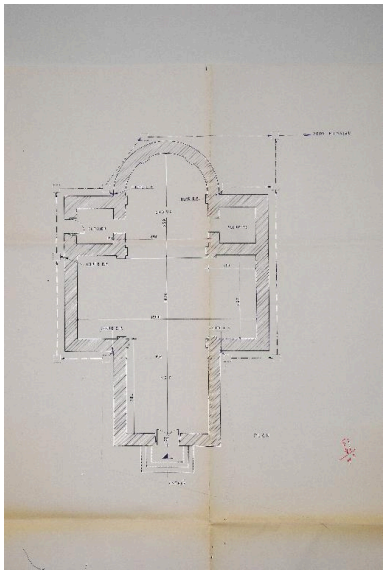

AC Pugny-Chatenod, cote Archive : 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970. Réfection toiture, plan, coupe et élévation, 1966. Détail plan.
Phot. Thierry Monnet
IVR84_20177302048NUCA

PUGNY-CHATENOD. Eglise, sortie de vêpres. Carte postale datée 1918.
Phot. Eric Dessert
IVR84_20167303039NUCB

Vue d'ensemble du maître-autel de l'église. Photographie ancienne (limite 19e 20e siècle). AP M. Morand
Phot. Thierry Monnet
IVR84_20177302039NUCA

Vue générale de l'église depuis le nord-ouest.
Phot. Thierry Leroy
IVR82_20157303827NUCAQ

Vue d'ensemble de l'église depuis le sud-est.
Phot. Thierry Leroy
IVR82_20157303653NUCAQ

Vue d'ensemble intérieure de l'église en direction du choeur.
Phot. Thierry Leroy
IVR82_20157303655NUCAQ

Vue d'ensemble intérieure de l'église en direction de l'entrée principale.
Phot. Thierry Leroy
IVR82_20157303660NUCAQ

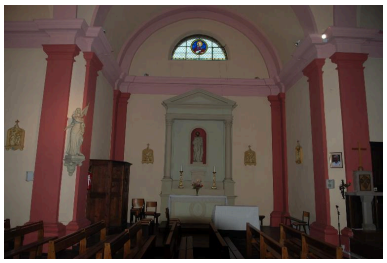

Vue d'ensemble du transept nord
Phot. Thierry Monnet
IVR84_20177300655NUCA

Vue d'ensemble du transept sud
Phot. Thierry Monnet
IVR84_20177300656NUCA

Vue d'ensemble de la voûte plate de la croisée du transept.
Phot. Thierry Monnet
IVR84_20177300657NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Présentation de la commune de Pugny-Chatenod (IA73003789) Rhône-Alpes, Savoie, Pugny-Chatenod
Oeuvre(s) contenue(s) :
Présentation du mobilier de l'église paroissiale Saint-Maurice (IM73000408) Rhône-Alpes, Savoie, Pugny-Chatenod, le Chef-lieu
Oeuvre(s) en rapport :
Village de Pugny-Chatenod (IA73004647) Rhône-Alpes, Savoie, Pugny-Chatenod

Auteur(s) du dossier : Thierry Monnet, Thierry Monnet, Caroline Guibaud
Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

Mappe sarde de 1732. Plan de situation de l'ancienne église paroissiale.

Référence du document reproduit :

- **AD Savoie, cote C 3697 - Mappe n°255. Copie de la mappe originale (plan cadastral) de la commune de Pugny-Chatenod. 1732**
  AD Savoie, cote C 3697 - Mappe n°255. Copie de la mappe originale (plan cadastral) de la commune de Pugny-Chatenod. 1732, signée Cocelli, directeur de la péréquation générale. Plan au lavis, papier collé sur toile. Dimension : 111 x 159 cm.
  AD Savoie : C 3697 - Mappe n°255

IVR84_20177300658NUDA
Auteur de l'illustration : Thierry Monnet
Date de prise de vue : 2017
Technique de relevé : relevé manuel ; Échelle : 1 : 5000
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Archives départementales de la Loire
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

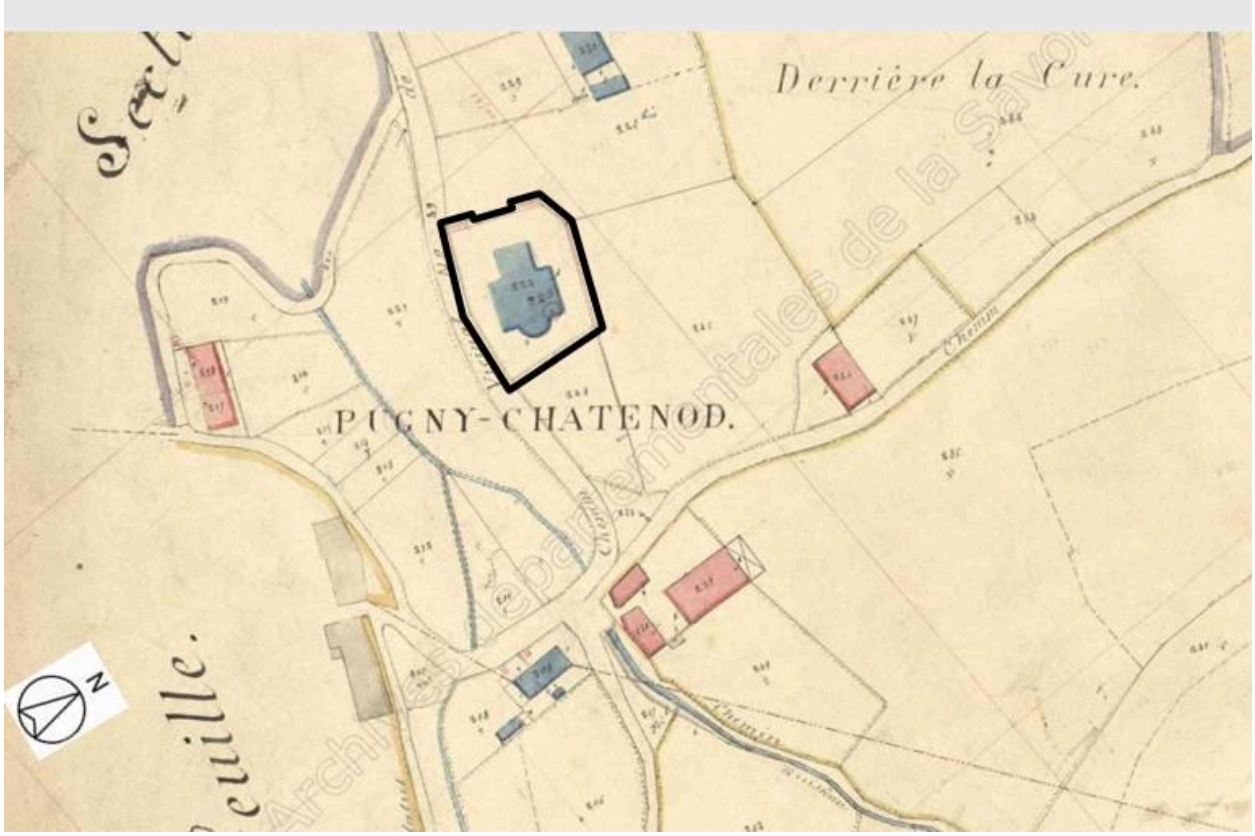

Cadastre 1880. Plan de situation de l'église paroissiale.

Référence du document reproduit :

- **AD Savoie. Cote : 3P 7206. Section B, feuille n°2. Plan masse de l'église paroissiale de Pugny-Chatenod d'après le cadastre de 1880.**
  AD Savoie. Cote : 3P 7206. Section B, feuille n°2. Commune de Pugny-Chatenod. Service du Cadastre de Chambéry. - Plans cadastraux, états de sections et matrices cadastrales. Plan cadastral du premier cadastre français, 1880. Plan terminé sur le terrain le 10 mai 1880, sous la direction de M. Sarette, Directeur des contributions directes, M. Granier , Géomètre en chef. Plan effectué par M. Barthélemy Ferdinand, géomètre du Cadastre. Ech : 1 /10 000e
  AD Savoie : 3P 7206

IVR84_20177300659NUDA
Auteur de l'illustration : Thierry Monnet
Date de prise de vue : 2017
Technique de relevé : relevé manuel ; Échelle : 1 : 5000
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Archives départementales de la Loire
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

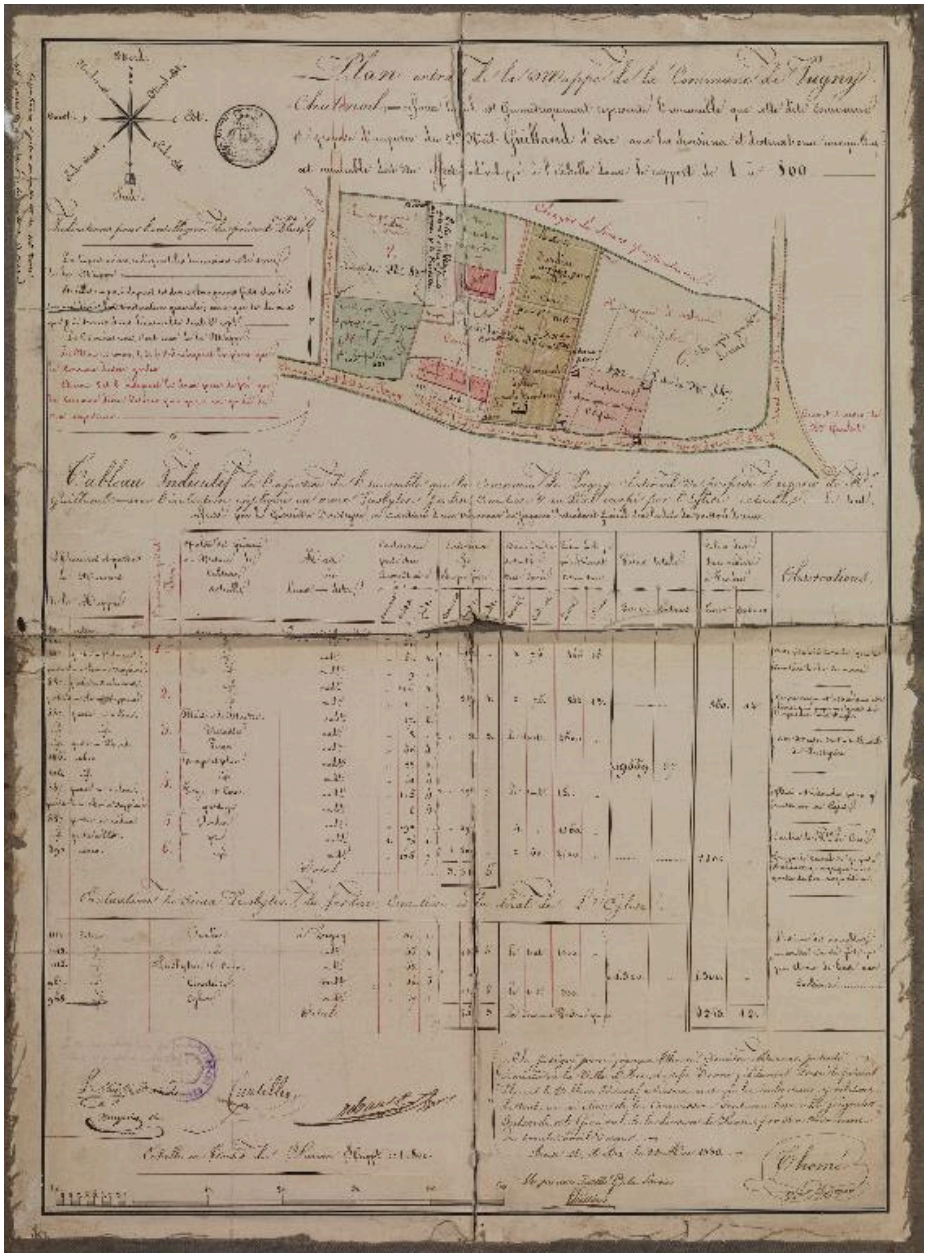

AD 73, cote 11fs 470, Pugny-Chatenod. Plan extrait de la mappe de la commune de Pugny- / Chatenod. Emplacements successifs envisagés de l'église

Référence du document reproduit :

- **AD 73, cote 11fs 470, Pugny-Chatenod. Plan extrait de la mappe de la commune de Pugny- / Chatenod . [..] lequel est géométriquement représenté l'immeuble que cette dite commune / se propose d'acquérir du Sr Noël Guilland d'Aix**
  AD 73, cote 11fs 470, Pugny-Chatenod. Plan extrait de la mappe de la commune de Pugny- / Chatenod . [..] lequel est géométriquement représenté l'immeuble que cette dite commune / se propose d'acquérir du Sr Noël Guilland d'Aix ; avec les divisions et destination auxquelles / Cet immeuble doit être affecté ; développé à l'échelle dans le rapport de 1 à 800. Plan dressé par Pierre-François Thomé, géomètre mesureur patenté domicilié en la ville d'Aix, le 22 mai 1830. Plan réalisé à l'encre noire et rouge, coloré sur papier blanc marouflé sur toile grise tissée. Dim : h = 58 ; la = 42,8.
  AD Savoie : 11FS 470

IVR84_20177301792NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Thierry Leroy
Date de prise de vue : 2015
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

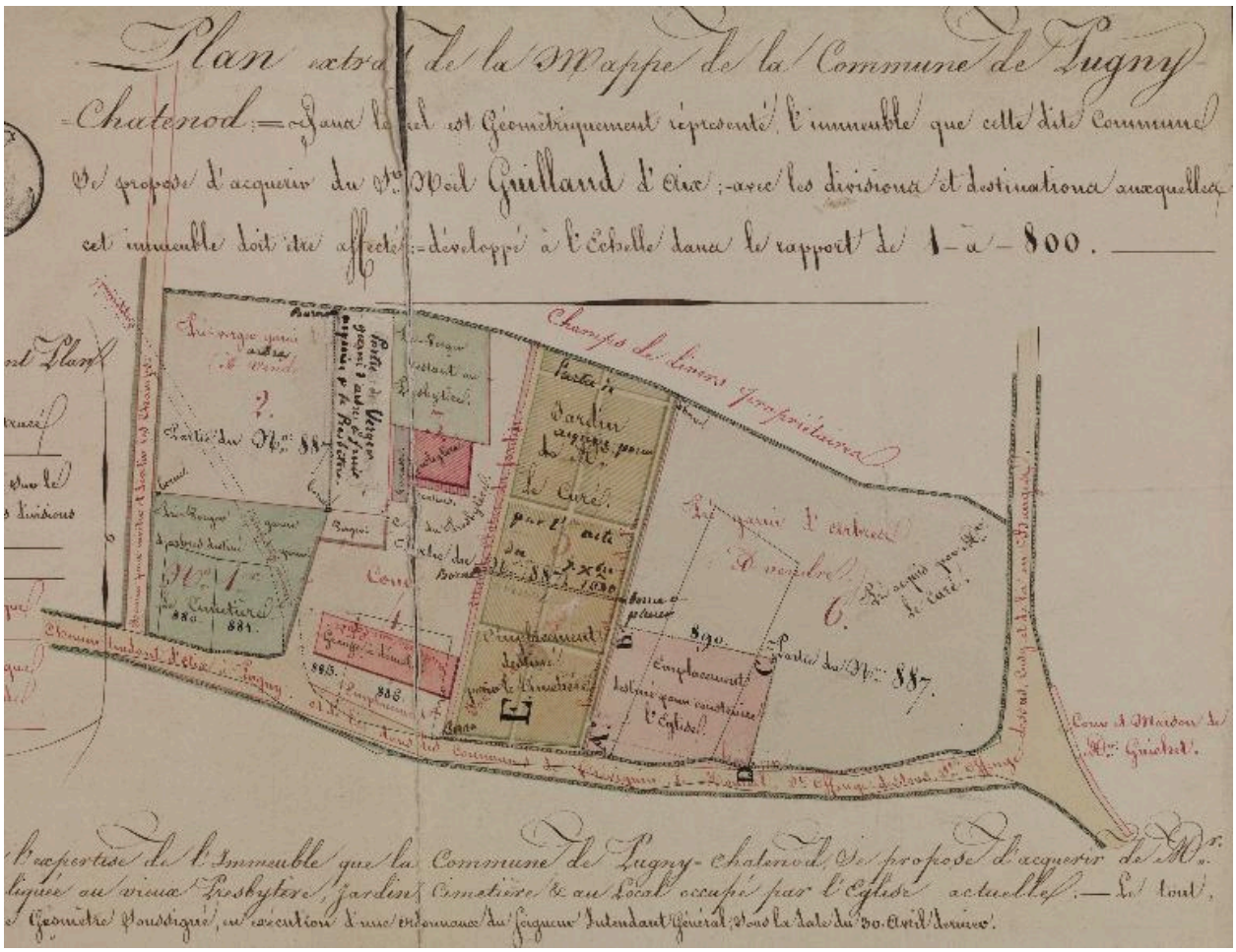

AD 73, cote 11fs 470, Pugny-Chatenod. Plan extrait de la mappe de la commune de Pugny- / Chatenod . Détail plan avec emplacements successifs proposés pour l'église.

Référence du document reproduit :

- **AD 73, cote 11fs 470, Pugny-Chatenod. Plan extrait de la mappe de la commune de Pugny- / Chatenod . [..] lequel est géométriquement représenté l'immeuble que cette dite commune / se propose d'acquérir du Sr Noël Guilland d'Aix**
  AD 73, cote 11fs 470, Pugny-Chatenod. Plan extrait de la mappe de la commune de Pugny- / Chatenod . [..] lequel est géométriquement représenté l'immeuble que cette dite commune / se propose d'acquérir du Sr Noël Guilland d'Aix ; avec les divisions et destination auxquelles / Cet immeuble doit être affecté ; développé à l'échelle dans le rapport de 1 à 800. Plan dressé par Pierre-François Thomé, géomètre mesureur patenté domicilié en la ville d'Aix, le 22 mai 1830. Plan réalisé à l'encre noire et rouge, coloré sur papier blanc marouflé sur toile grise tissée. Dim : h = 58 ; la = 42,8.
  AD Savoie : 11FS 470

IVR84_20177301793NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Thierry Leroy
Date de prise de vue : 2015
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

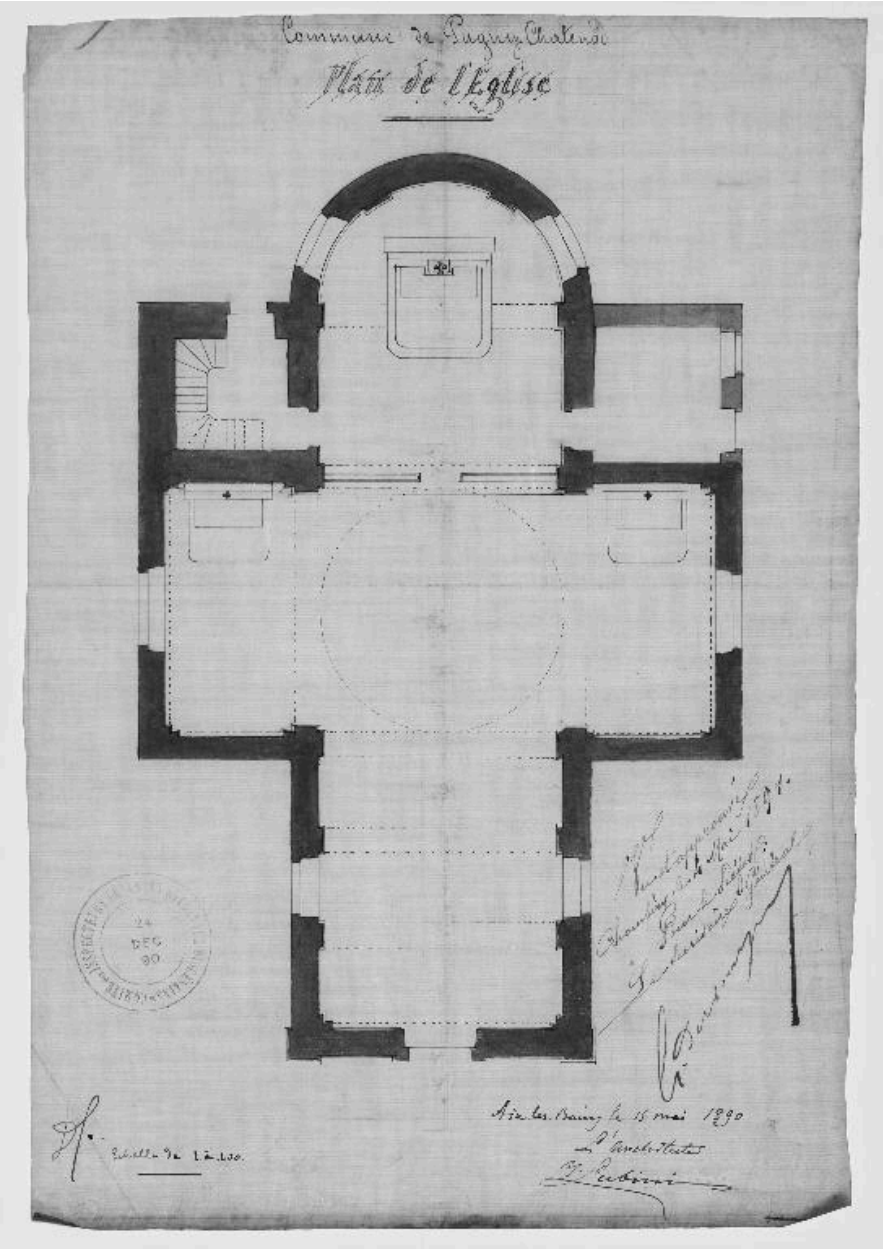

AD 73, cote 2O 2164, Pugny-Chatenod. Commune de Pugny-Châtenod / Plan de l’église par Lubini en 1890.

Référence du document reproduit :

- **AD 73, cote 2O 2164, Pugny-Chatenod. Commune de Pugny-Châtenod / Plan de l’église par Lubini en 1890.**
  AD 73, cote 2O 2164, Pugny-Chatenod. Commune de Pugny-Châtenod / Plan de l’église / échelle de 1 à 100 / Aix-les-Bains le 15 mai 1890 / l’architecte / signé Lubini. Plan à l’encre noire et rehaut gris sur papier calque.
  Dim : h = 32 ; la = 22.
  AD Savoie : 2O 2164

IVR84_20177301721NUC
Auteur de l'illustration (reproduction) : Thierry Leroy
Date de prise de vue : 2017
Échelle : 1 : 100
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

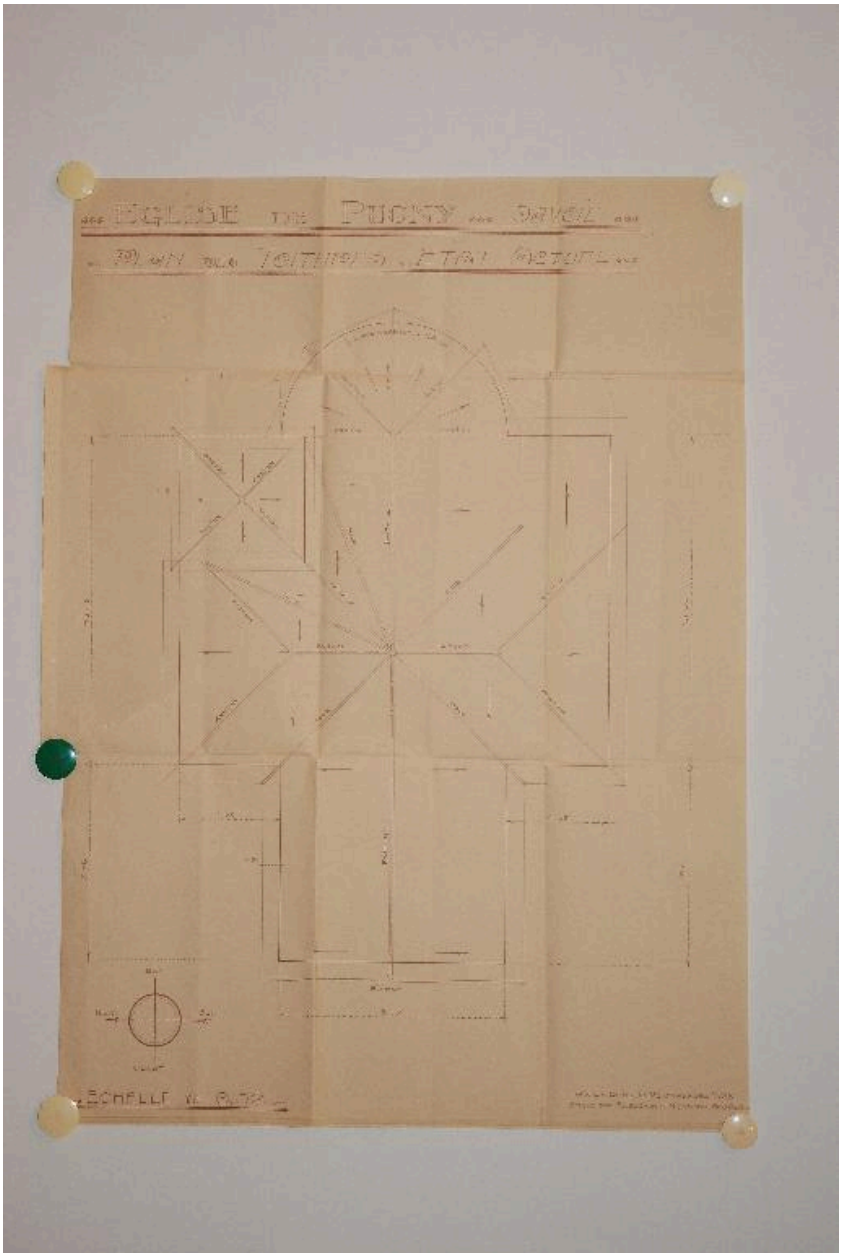

AC Pugny-Chatenod, cote Archive : 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970. Plan des toitures actuelles, le 25 sept. 1928.

Référence du document reproduit :

- **AC Pugny-Chatenod, cote Archive : 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970. Plan des toitures actuelles, le 25 sept. 1928.**
  AC Pugny-Chatenod, cote Archive : 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970
  EGLISE DE PUGNY...SAVOIE.../ PLAN DES TOITURES..ETAT ACTUEL... / ECHELLE DE 0,02 / Aix-les-Bains, le 25 septembre 1928 / Relevé par F. Crochon et M. Evrard, architectes. Plan : tirage papier.Dimensions : H = 74,7 ; La = 56
  AC Pugny-Chatenod : 1M2

IVR84_20177302044NUCA
Auteur de l'illustration : Thierry Monnet
Date de prise de vue : 2014

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

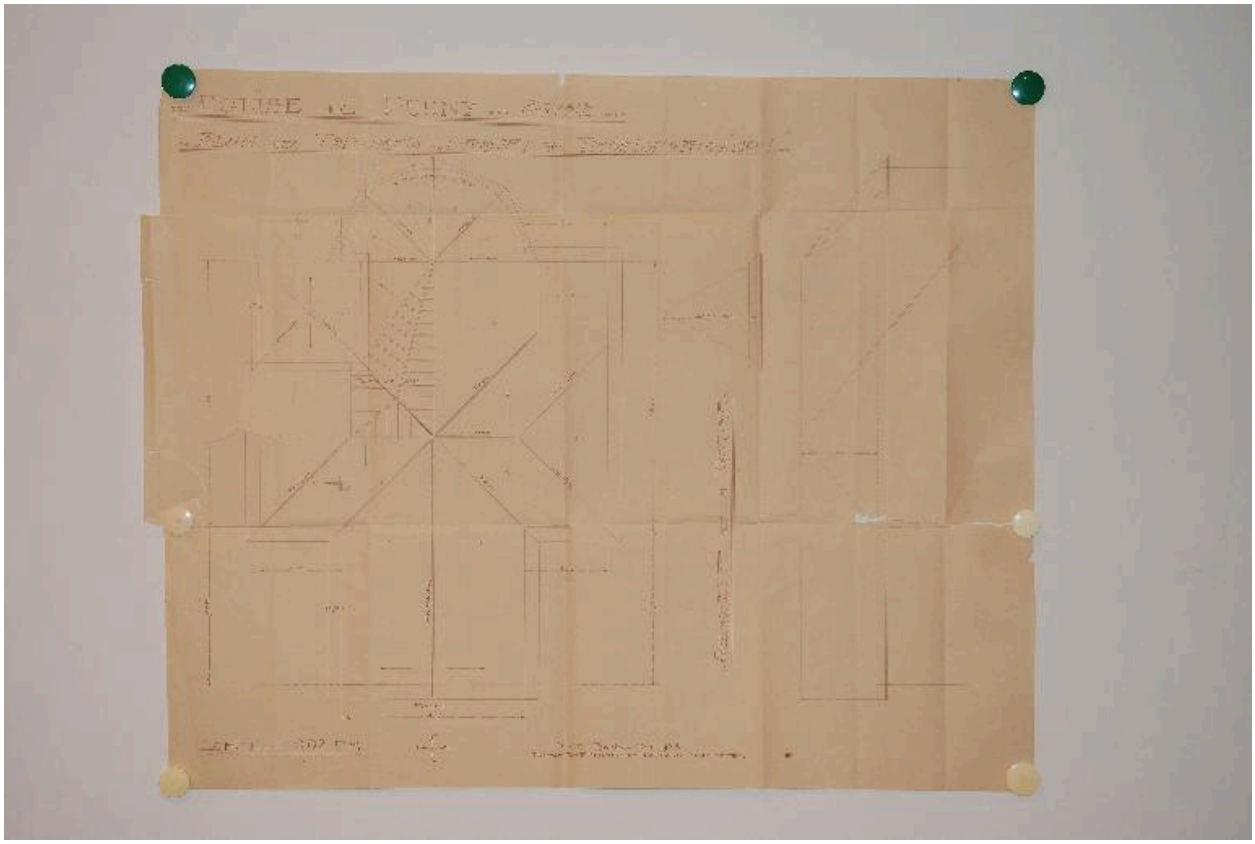

AC Pugny-Chatenod, cote Archive : 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970. Projet de transformation des toitures. Octobre 1928.

Référence du document reproduit :

- **AC Pugny-Chatenod, cote Archive : 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970. Projet de transformation des toitures. Octobre 1928.**
  AC Pugny-Chatenod, cote Archive : 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970
  EGLISE DE PUGNY...SAVOIE.../ PLAN DES TOITURES..PROJET DE TRANSFORMATION // SILHOUETTE DE LA TOITURE... / ECHELLE DE 0,02 P.M. / Aix-les-Bains, Oct. 1928 / Relevé par F[rancis]. Crochon et M. Evrard, architectes. Plan : tirage papier. Dimensions : H = 69,5 ; La = 87
  AC Pugny-Chatenod : 1M2

IVR84_20177302045NUCA
Auteur de l'illustration : Thierry Monnet
Date de prise de vue : 2014
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

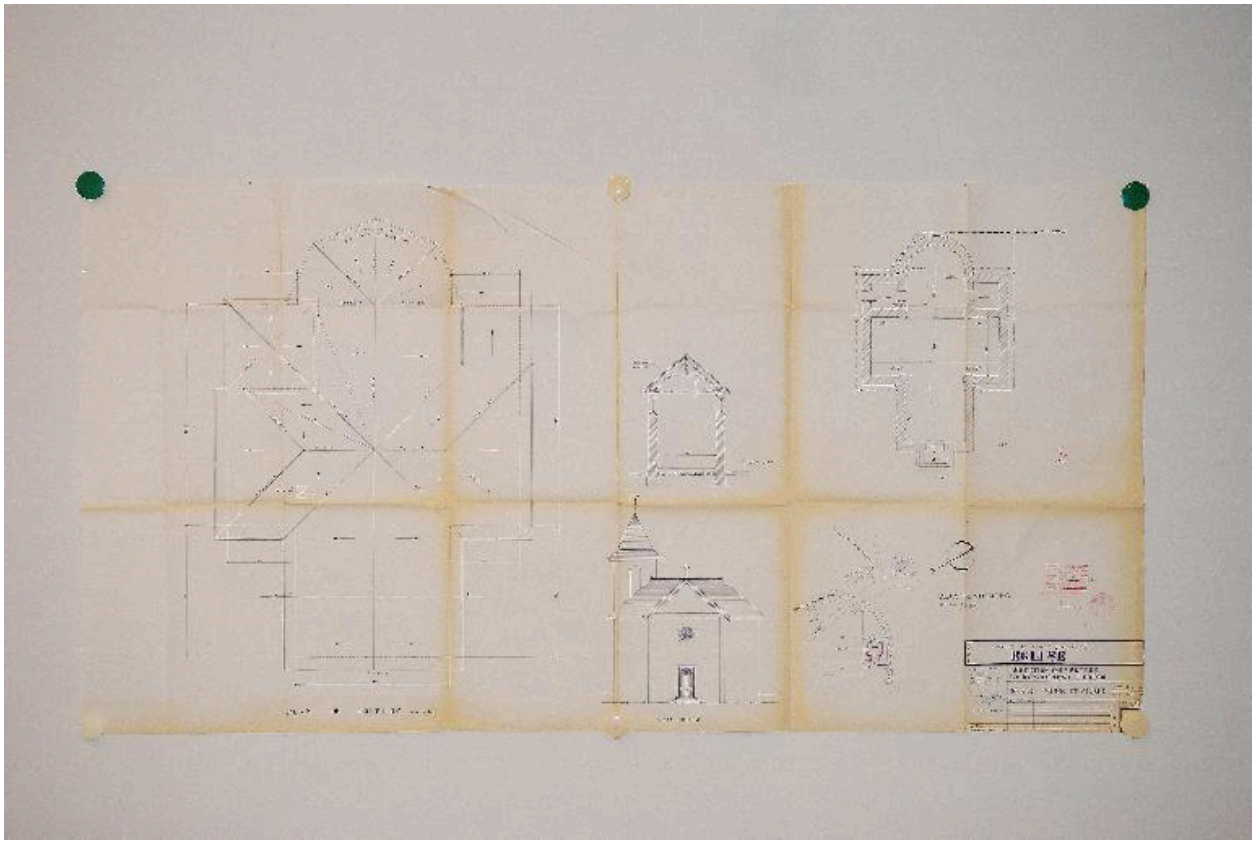

AC Pugny-Chatenod, cote Archive : 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970. Réfection toiture, plan, coupe et élévation, 1966

Référence du document reproduit :

- **AC Pugny-Chatenod, cote Archive : 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970. Réfection toiture, 1966**
  AC Pugny-Chatenod, cote Archive : 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970
  Commune de Pugny (Savoie) / EGLISE / Réfection couverture et réparations toiture / Plans coupe et façade / Échelle de 0,01 p.m. / Albert Serraz, architecte, 1 pl. Belledonne, 73 Montmélian / Plan de toiture, éch. 1/50° / Plan de situation : éch. 1/1000°. Plan : tirage papier, encre bleue. Dimensions : H = 64 ; La = 124. [1966]
  AC Pugny-Chatenod : 1M2

IVR84_20177302046NUCA
Auteur de l'illustration : Thierry Monnet
Date de prise de vue : 2014
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

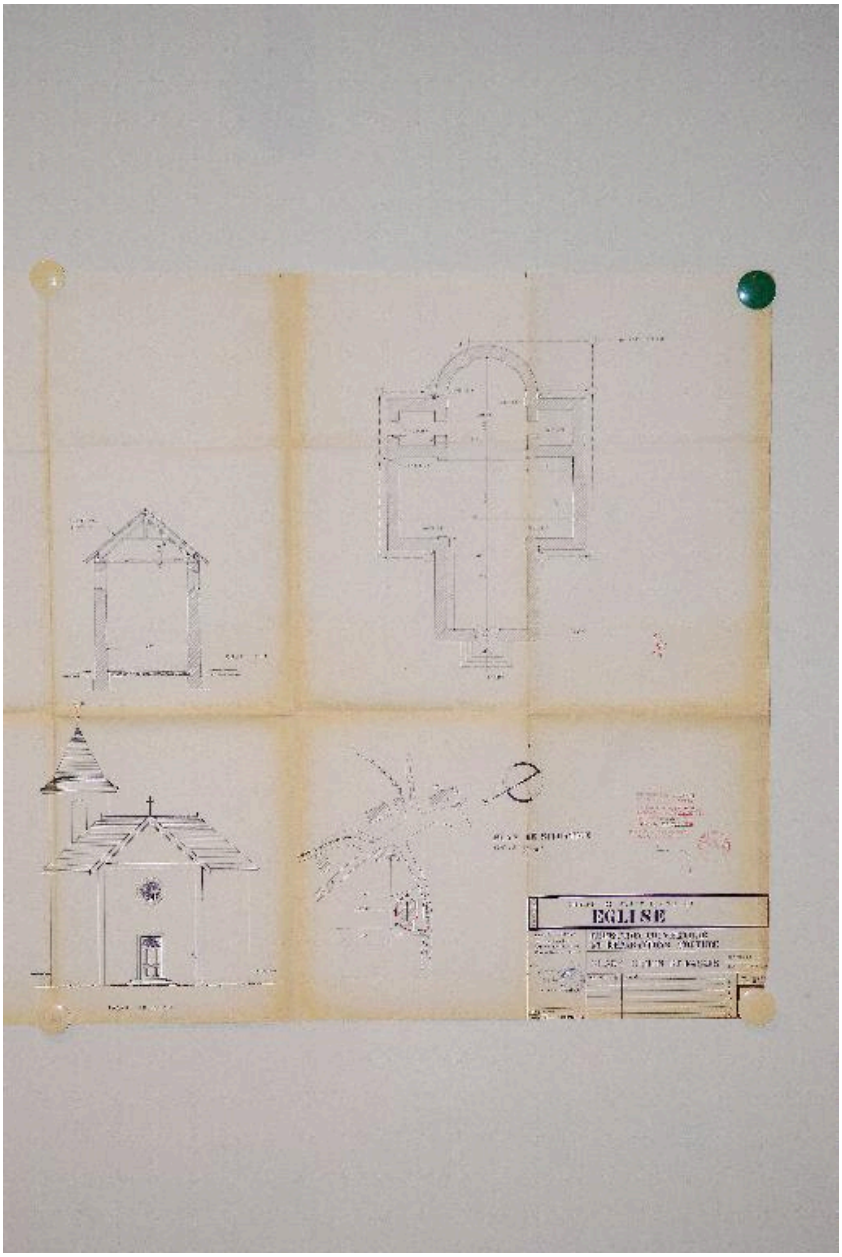

AC Pugny-Chatenod, cote Archive : 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970. Réfection toiture, plan, coupe et élévation, 1966. Détails

Référence du document reproduit :

- **AC Pugny-Chatenod, cote 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970. Plan parcellaire du nouveau cimetière du17 novembre 1933.**
  AC Pugny-Chatenod, cote 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970
  COMMUNE DE PUGNY CHATENOD / CONSTRUCTION D'UN CIMETIERE / PLAN PARCELLAIRE / Dressé par l'ingénieur soussigné / Aix les Bains le 17 novembre 1933 / [signatures et approbations du maire, de deux conseillers, du préfet] Plan sur papier dessin, encre noire, rehaut lavis : rose, jaune, s échelle.
  Dimensions : H = 31 ; La = 89
  AC Pugny-Chatenod : 1M2

IVR84_20177302047NUCA
Auteur de l'illustration : Thierry Monnet
Date de prise de vue : 2014

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

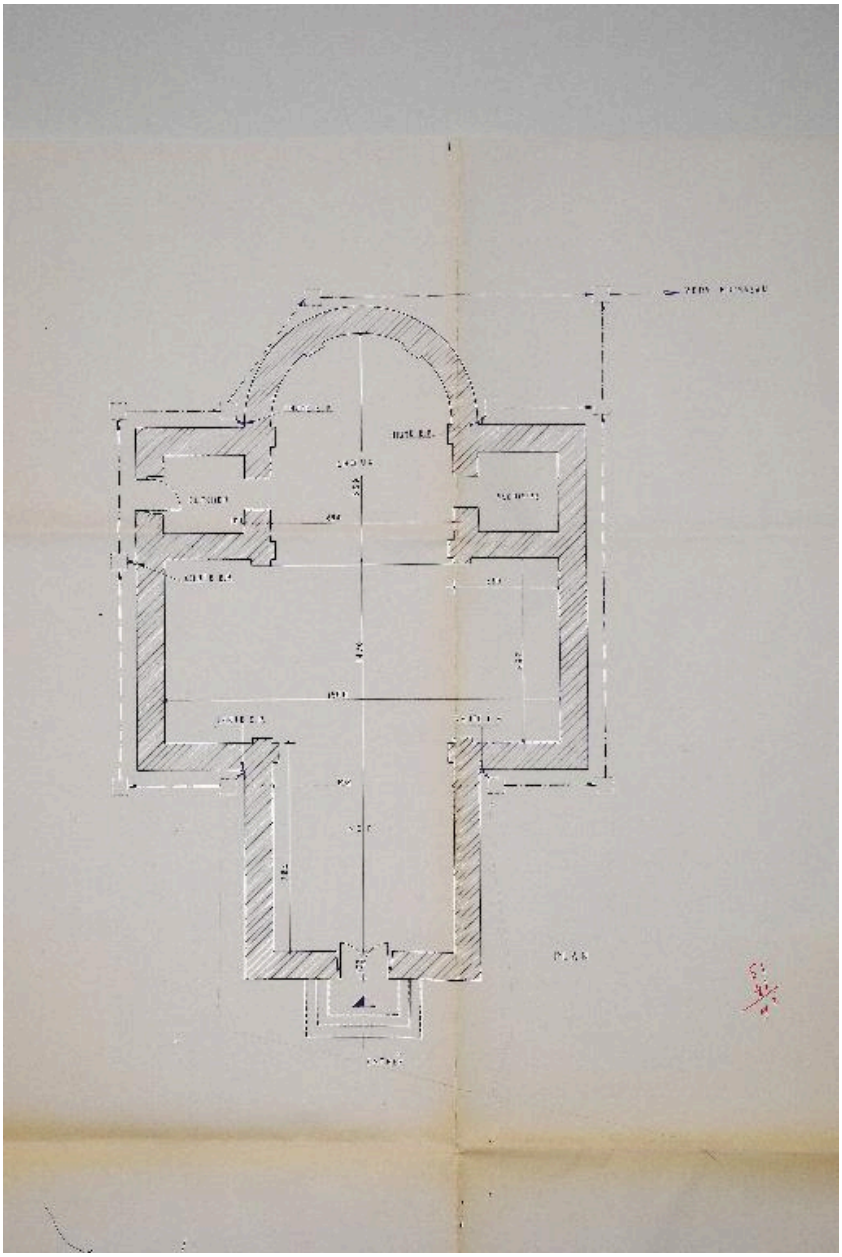

AC Pugny-Chatenod, cote Archive : 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970. Réfection toiture, plan, coupe et élévation, 1966. Détail plan.

Référence du document reproduit :

- **AC Pugny-Chatenod, cote 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970. Plan parcellaire du nouveau cimetière du17 novembre 1933.**
  AC Pugny-Chatenod, cote 1M2 : Bâtiments communaux 1933 - 1970
  COMMUNE DE PUGNY CHATENOD / CONSTRUCTION D'UN CIMETIERE / PLAN PARCELLAIRE / Dressé par l'ingénieur soussigné / Aix les Bains le 17 novembre 1933 / [signatures et approbations du maire, de deux conseillers, du préfet] Plan sur papier dessin, encre noire, rehaut lavis : rose, jaune, s échelle.
  Dimensions : H = 31 ; La = 89
  AC Pugny-Chatenod : 1M2

IVR84_20177302048NUCA
Auteur de l'illustration : Thierry Monnet
Date de prise de vue : 2014

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

PUGNY-CHATENOD. Eglise, sortie de vêpres. Carte postale datée 1918.

Référence du document reproduit :

- **PUGNY-CHATENOD. Eglise, sortie de vêpres. Carte postale datée 1918. AP Podevin**
  PUGNY-CHATENOD. Eglise, sortie de vêpres / 1 impr. photoméc. (carte postale) : N&B. 1er quart 20e siècle (correspondance datée de 1918) (AP Podevin).
  AP Podevin

IVR84_20167303039NUCB
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
Date de prise de vue : 2014
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges ; © Collection particulière M.-A. Podevin
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble du maître-autel de l'église. Photographie ancienne (limite 19e 20e siècle). AP M. Morand

Référence du document reproduit :

- **Vue d'ensemble du maître-autel de l'église. Photographie ancienne (limite 19e 20e siècle). AP Marc Morand**
  Vue d'ensemble du maître-autel de l'église. Photographie ancienne (limite 19e 20e siècle). AP Marc Morand
  AP Marc Morand

IVR84_20177302039NUCA
Auteur de l'illustration : Thierry Monnet
Date de prise de vue : 2014
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue générale de l'église depuis le nord-ouest.

IVR82_20157303827NUCAQ
Auteur de l'illustration : Thierry Leroy
Date de prise de vue : 2015
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble de l'église depuis le sud-est.

IVR82_20157303653NUCAQ
Auteur de l'illustration : Thierry Leroy
Date de prise de vue : 2015
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble intérieure de l'église en direction du choeur.

IVR82_20157303655NUCAQ
Auteur de l'illustration : Thierry Leroy
Date de prise de vue : 2015
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble intérieure de l'église en direction de l'entrée principale.

IVR82_20157303660NUCAQ
Auteur de l'illustration : Thierry Leroy
Date de prise de vue : 2015
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble du transept nord

IVR84_20177300655NUCA
Auteur de l'illustration : Thierry Monnet
Date de prise de vue : 2014
Technique de relevé : relevé manuel ; Échelle : 1 : 5000
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Archives départementales de la Loire
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble du transept sud

IVR84_20177300656NUCA
Auteur de l'illustration : Thierry Monnet
Date de prise de vue : 2014
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble de la voûte plate de la croisée du transept.

IVR84_20177300657NUCA
Auteur de l'illustration : Thierry Monnet
Date de prise de vue : 2014
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation